

RAPPORT D'ACTIVITE 2016



Association Jeunesse et Habitat

16 rue Bernard Palissy, 37000 TOURS - Tél. : 02 47 60 51 51 Télécopie : 02 47 20 75 20 – contact@asso-jeunesse-habitat.org
www.asso-jeunesse-habitat.org

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	3
1- Les jeunes accueillis dans le parc Habitat Jeunes de l'association en 2016	4
2- La gamme « Habitat Jeunes » de l'Association en 2016	9
2-1 Le FJT Henri Fontaine – le vaisseau amiral de 111 logements	10
2-2 Les micro-résidences FJT – un concept novateur (7 résidences – 63 logements)	10
2-3 L'ouverture de l'Hôtel de l'Alternance	11
2-4 La sous location de logements dans le parc diffus – l'intermédiation locative	11
2-5 Le parc de logements temporaires – une initiative partenariale locale et originale	12
2-6 Les logements destinés à des jeunes majeurs de l'Aide Sociale à l'Enfance	12
3 – Les actions auprès des jeunes	13
3-1 L'accompagnement individuel des jeunes résidents	13
3-2 Participation et dynamiques collectives	23
3-3 L'accompagnement auprès des autres jeunes	32
4- Le développement territorial et l'animation partenariale	40
4-1 Les projets de développement d'une offre adaptée aux besoins des jeunes	40
4-2 La co-animation du groupe « logement des jeunes » du PDALHPD	41
4-3 La mobilisation du parc privé : l'animation d'un service de médiation locative	41
5- Le restaurant associatif	44
5-1 Le restaurant associatif – données générales	44
5-2 La fréquentation et le respect de l'instruction fiscale	46
5-3 La qualité alimentaire	47
5-4 Les procédures et les contrôles	48
5-5 La gamme de restauration(s)	48
5-6 Les actions collectives	48
QUELQUES MOTS DE CONCLUSION...	51
ANNEXE – L'EQUIPE SALARIEE	

INTRODUCTION

L'Association Jeunesse et Habitat est organisée en quatre sites avec de fortes mutualisations entre eux.

Le **Foyer des Jeunes Travailleurs « Henri Fontaine »** (du nom de son fondateur en 1945), une résidence Habitat Jeunes de 111 logements. Les locaux abritent les fonctions support de l'association (instances, direction, administration, comptabilité)

Le **Restaurant Associatif**, créé dès l'origine de l'association, est géré par un chef de restauration. Le pilotage et le développement sont assurés par la direction et un groupe de pilotage mixte composé de salariés et d'administrateurs.

Le n°24 de la rue Bernard Palissy abrite le **Service Logement Jeunes**, animé par une responsable de service. Doté de l'ensemble des missions d'un CLLAJ (comité local pour le logement autonome des jeunes), le SLJ accueille et accompagne tous les jeunes à la recherche d'un logement, effectue des missions d'accompagnement social lié au logement et gère le parc de logements « hors les murs » de l'association.

Et depuis le 1^{er} septembre, un quatrième site, **l'Hôtel de l'Alternance**, situé 25 rue du Plat d'Étain à Tours, dans le tout nouveau quartier issu de la reconversion des casernes Beaumont – Chauveau.

Quelques mots sur les faits saillants de l'année ...

Dans le **champ des ressources humaines**, nous avons connu un fort renouvellement de personnel dans les fonctions socio éducatives, l'administration et au restaurant. Les remplacements ont parfois été compliqués à réaliser, générant de réelles difficultés de fonctionnement dans certaines équipes. Dans ce même domaine, au cours du dernier trimestre, l'équipe de direction accompagnée d'un consultant, a élaboré un schéma visant à promouvoir une nouvelle organisation favorisant la transversalité entre les quatre sites. Ce schéma a été présenté à l'ensemble des salariés en janvier 2017 et validé par le conseil d'administration à la fin du même mois.

Les réflexions et les actions relatives à notre **développement** se sont poursuivies à un rythme moins soutenu que les autres années. Néanmoins l'évènement phare de l'année aura été l'ouverture de **l'Hôtel de l'Alternance**. Le projet, a été pensé en 2010 avec les premières réflexions autour de l'appel à projet permanent du Programme d'Investissements d'Avenir pour aboutir 6 ans plus tard. Les travaux ont débuté en juillet 2015 et nous avons suivi le chantier pas à pas, avec sur la fin, de réelles difficultés avec plusieurs entreprises, mais c'est maintenant derrière nous.

Enfin, appuyées par l'exécutif de l'association, la direction et les équipes ont mené les actions en cohérence avec les objectifs fixés par la gouvernance dans le cadre du **Projet Associatif 2015-2020**.

Nous vous souhaitons une bonne lecture de ce rapport d'activité

**Le Directeur Général
CI GARCERA**

1- Les jeunes accueillis dans le parc Habitat Jeunes de l'association en 2016

Ces statistiques, relatives à l'occupation du parc de logements gérés par l'Association intègrent les informations relatives :

- aux jeunes hébergés sur le site principal de l'association – FJT « **Henri Fontaine** »
- à ceux résidant dans nos 7 résidences (rue Traversière et rue René Prie à Tours, Joué lès Tours, Montlouis sur Loire, Montbazou, La Riche et Langeais) ainsi que dans les logements pris en sous location dans le parc public : **dispositif « Foyer Soleil »** (toutes sous-locations confondues)
- à ceux de l'**Hôtel de l'Alternance**
- aux jeunes hébergés dans le cadre du dispositif « **logements temporaires** »

En raison de l'utilisation d'un nouveau système d'information, le SIHAJ, les données présentées dans ce chapitre ne sont pas complètes. Les analyses seront rétablies avec les données relatives à 2017.

Au total, 541 jeunes auront occupé l'un de nos logements en 2016. Soit une progression de 12% par rapport à 2015 (485) liée à l'ouverture de l'Hôtel de l'Alternance en septembre.

Parmi eux, 140 ont réalisé un séjour fractionné, soit 26% (24% en 2015). Ces jeunes sont apprentis ou stagiaires de la formation professionnelle et peuvent effectuer plusieurs séjours, jusqu'à 10 pour certains jeunes. La plupart des séjours fractionnés sont le fait de jeunes accueillis dans le cadre de conventions avec le CFA de la Propreté (l'INHNI) et celui du Médicament (IMT).

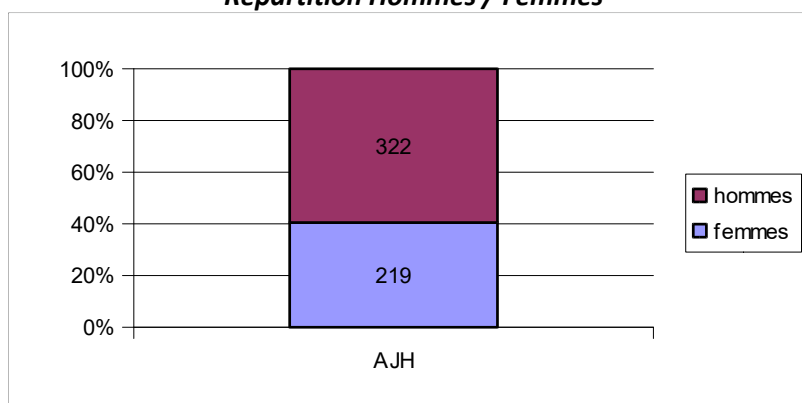
Dans la résidence Henri Fontaine, le taux d'occupation aura été de **89%**. Un même niveau moyen que les autres années.

Le taux d'occupation des 7 résidences FJT aura été de **90%** (91% en 2015).

Les logements du parc spécifique (logements temporaires, logements d'insertion, résidence Saint Sauveur) perdent de leur attractivité avec une fréquentation (**84%**) en baisse de 6% par rapport à l'an passé et de 10% par rapport à 2014. La vétusté de la résidence Saint Sauveur commence à se faire sentir.

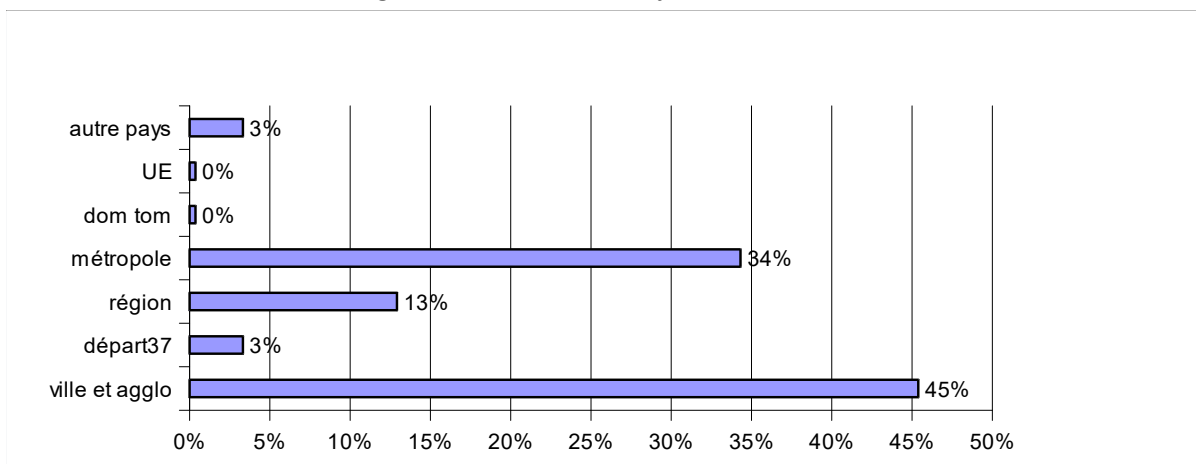
En revanche, l'occupation des logements de l'Aide Sociale à l'Enfance, en baisse continue depuis plusieurs années, connaît un redressement, avec un taux d'occupation à **62.2%**.

Répartition Hommes / Femmes

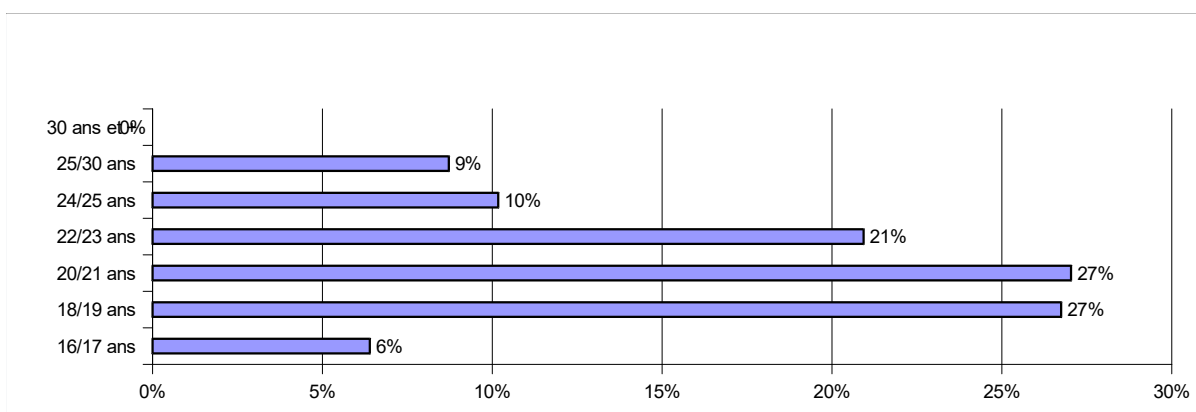


LES CARACTERISTIQUES SOCIO DEMOGRAPHIQUES DES JEUNES ACCUEILLIS

Les origines résidentielles des jeunes entrés en 2016



L'âge des jeunes, à leur arrivée en 2016



Les tranches d'âge sont semblables aux années précédentes.

Les jeunes âgés :

de moins de 18 ans sont 6% (9% en 2015)

de 18 à 21 ans, 54% (52.8% en 2015)

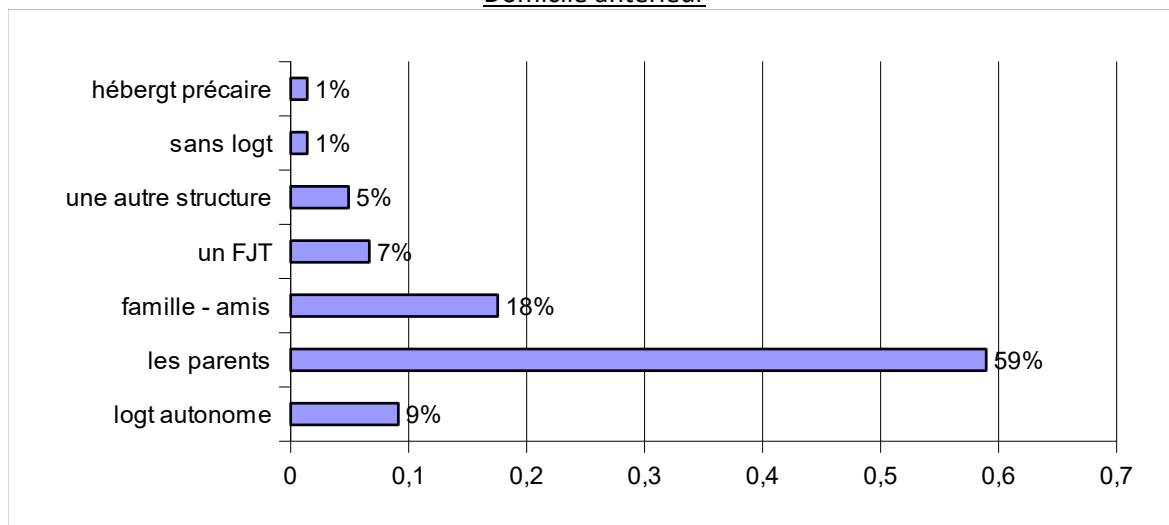
de 22 à 25 ans, 31 % (28.1% en 2015)

de 25 ans à 30 ans, 9% (10.2% l'an passé)

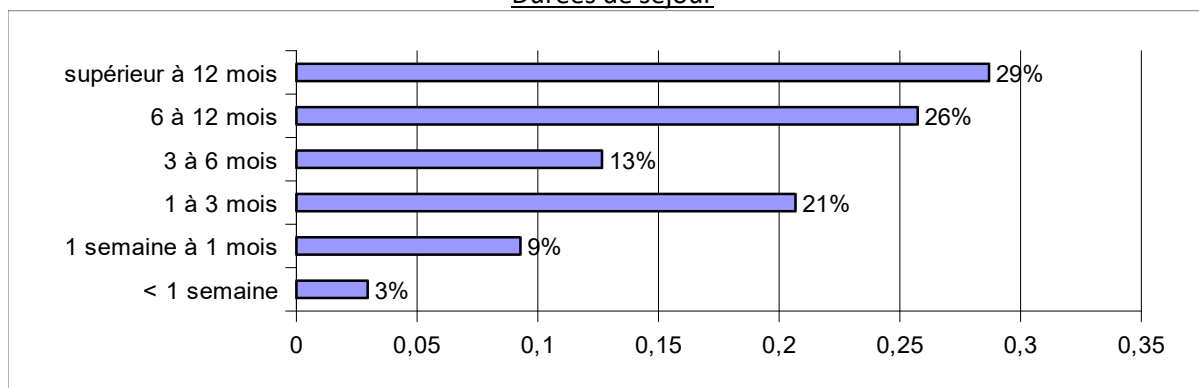
pas d'accueil de résidents de plus de 30 ans

DOMICILE ANTERIEUR, DUREE DE SEJOUR ET DEPART

Domicile antérieur



Durées de séjour



La durée moyenne de séjour tend à s'allonger. Selon les données du nouveau système d'information, elle serait de 304 jours. Les séjours fractionnés sont additionnés de telle sorte à pouvoir maintenant comptabiliser une durée réelle de présence.

En revanche, il n'aura pas été possible de distinguer les durées de séjours par résidence comme nous le faisons les années passées. Nous le pourrons de nouveau l'an prochain.

LES REPONSES AUX DEMANDES DE LOGEMENT

FJT Henri Fontaine

164 dossiers déposés en 2016 (170 en 2015)

- 48 dossiers ont été annulés (34 en 2015) : 6 ne donnent pas suite, 6 ont changé de projet, 28 ont trouvé un logement ailleurs et 7 n'avaient pas de ressources suffisantes ; 1 demande n'a pu être satisfaite au moment demandé.
- 106 résidents sont entrés pour la 1^{ère} fois au FJT contre 76 en 2015
- 3 dossiers ont été transmis au SLJ et 1 à l'Hôtel de l'Alternance
- 15 dossiers étaient en cours de traitement au 31 décembre 2015.

Le parc géré par le Service Logement Jeunes (Résidences et sous location)

103 dossiers ont été déposés en 2016 (auxquels s'ajoutent les 6 qui étaient en cours fin 2015. Pour mémoire, 93 dossiers ont été déposés en 2015).

-66 ont intégré le parc du SLJ du 01/01/2016 au 31/12/2016 (60 en 2015).

-35 demandes n'ont pas abouti :

- 2 attributions dans le parc public,
- 3 ont trouvé par leurs propres moyens dans le parc privé,
- 1 a été dirigé vers le FJT Henri Fontaine,
- 1 a trouvé une solution en colocation,
- 2 ont vu leur projet différé,
- 4 ont trouvé le logement proposé trop petit et/ou non adapté et l'ont refusé,
- 7 ont abandonné, soit parce qu'ils conservaient leur hébergement actuel et continuaient pour certains à faire les trajets, soit parce qu'un projet professionnel ne s'est pas concrétisé ou que la demande a été annulée,
- 10 ne nous ont plus donné de leurs nouvelles malgré nos relances,
- 2 ont été redirigés vers l'AIOA pour une autre orientation (ressources ou autonomie insuffisantes),
- 3 refus en commission d'attribution.

-8 dossiers étaient encore en cours au 31/12/2016.

On peut dans un premier temps constater qu'il y a un peu plus de dossiers déposés qu'en 2015, avec notamment une baisse sensible des solutions trouvées dans le parc privé. On note également une hausse des refus des logements proposés par le SLJ. Cette information est à recouper avec l'augmentation des logements vacants sur la résidence de Saint Sauveur, résidence vieillissante dont les logements sont particulièrement petits. En 2017, nous étudierons avec Tour(s) Habitat les options qui s'offrent à nous.

Pour autant se pose néanmoins la question de « l'urgence » annoncée de ces demandes, surtout au regard du nombre très élevé en 2016 de dossiers clôturés parce que les jeunes n'ont jamais redonné de leurs nouvelles malgré nos relances téléphoniques (10 contre 5 en 2015).

On remarque une hausse de nos refus en interne pour les situations les plus précaires (ressources insuffisantes, pas assez pérennes, dettes locatives ou sans possibilité de garant).

Enfin, on peut imaginer que le nombre très important des jeunes qui sont inscrits dans la Garantie Jeunes et qui viennent faire une demande de logement vient accroître nombre des dossiers clôturés sans nouvelle, peut-être abandonnés suite à une prise de conscience de la réalité de l'accès au logement.

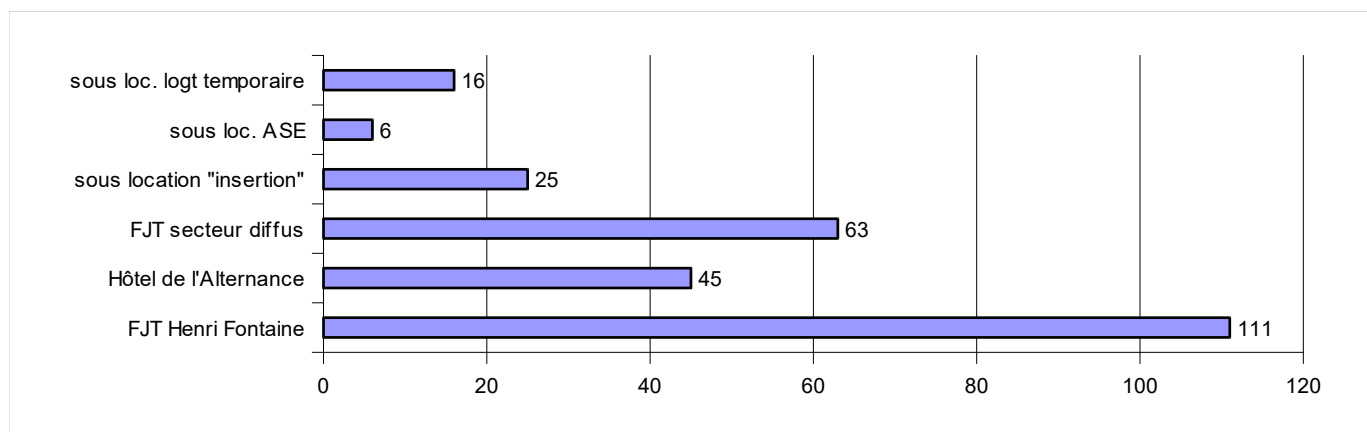
2- La gamme « Habitat Jeunes » de l'Association en 2016

Cette gamme de logements a été constituée avec le temps pour répondre aux besoins ou attentes diversifiés des jeunes en mobilité formative, professionnelle ou sociale dans le territoire.

La diversification de l'offre croise plusieurs enjeux : répartition géographique, type de logement, type d'accompagnement, degré d'autonomie ...

DONNEES GENERALES

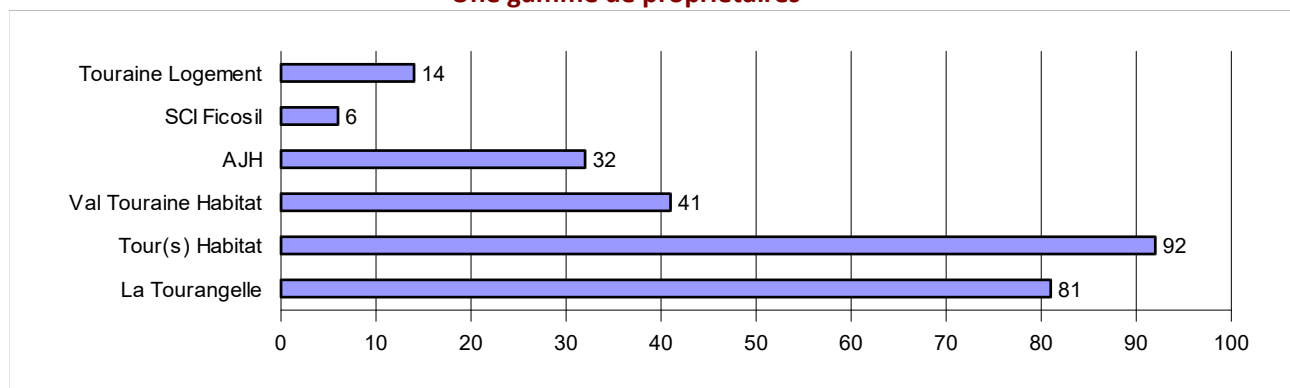
Au 31 décembre 2016, l'Association gérait un parc de 266 logements



Nous présentons cette gamme avec une entrée de type « dispositifs », davantage explicite pour nos partenaires.

A noter que temporairement, la résidence située rue René de Prie à Tours a été désaffectée dans l'attente de travaux importants de réhabilitation. Ses 4 logements ne figurent plus dans cette liste.

Une gamme de propriétaires



La Tourangelle d'HLM, par bail emphytéotique, bénéficie de droits immobiliers réels sur 79 des 111 logements du site « Henri Fontaine ».

2-1 Le FJT Henri Fontaine – le vaisseau amiral de 111 logements

Siège administratif et opérationnel de l'association, la résidence Henri Fontaine (agrément résidence sociale) est l'acceptation classique d'un foyer des jeunes travailleurs : 101 chambres de 15 à 18 m² et 10 studios avec des espaces collectifs généreux et une restauration ouverte aux adhérents non résidents. Située dans l'hyper centre de Tours, face à la Préfecture et à deux pas de la Gare, de l'Hôtel de Ville, et du Centre Administratif, la résidence est une véritable ressource pour les jeunes primo arrivants dans l'agglomération, les apprenants en formation par alternance ou encore les jeunes sous tutelle institutionnelle dont les autorités connaissent l'accompagnement quotidien qui peut y être effectué.

- accueil des jeunes de 16 à 25 ans
- les logements sont meublés.
- les jeunes ont la possibilité de prendre leurs repas au restaurant de l'association ou de les confectionner dans la cuisine partagée.
- une présence 24h sur 24h est assurée
- taux d'occupation en 2015 : 89% (+ les 2 points que nous avons perdu l'an passé)

Les principaux espaces collectifs :

- **l'espace résidents** : vaste salle à colombage de **190 m²** avec bar, baby foot, billard, ordinateurs en ligne, documentation et possibilité d'y tenir des réunions en journée (ou spectacles en soirée)
- **la cuisine partagée (30m²)**, adossée à l'espace résident, permet aux jeunes de confectionner leurs repas dans un local approprié avec du matériel adapté. Elle permet aussi l'exercice d'ateliers culinaires avec les jeunes.
- **la salle de sport, 100 m²** aménagés pour l'exercice physique (matériel de salle, boxe, mur d'escalade, tennis de table)
- **une salle de réunion polyvalente de 210 m²**
- **une petite salle de réunion** (ou salle de répétition musicale) de **25 m²**
- **une salle de restaurant de 460 m²**

Les autres logements de la gamme sont **gérés par le Service Logement Jeunes** de l'association et accueillent les jeunes de 16 à 30 ans : tous les jeunes peuvent bénéficier des services proposés au siège de l'Association.

2-2 Les micro-résidences FJT – un concept novateur (7 résidences – 63 logements)

Ce concept, initié en région Centre – Val de Loire en 2004 par l'Association, consiste à proposer un logement autonome meublé de 20 m² à 45m² dans une petite résidence (agrément Résidence Sociale et Foyer des Jeunes Travailleurs). L'idée étant de mailler le territoire départemental d'unités de ce type.

En 2016, l'association gère :

- la résidence place Sainte Anne à **LA RICHE** (7 logements) – taux d'occupation = 88% (- 4 points)
- la résidence rue du Comte de Mons à **JOUE LES TOURS** (12 logements) – taux d'occupation = 96% (+2 pts)
- la résidence de l'Est Tourangeau à **MONTLOUIS SUR LOIRE** (10 logements) – avec locaux collectifs– taux d'occupation = 81% (- 10 pts)

- la résidence rue Traversière à **TOURS** (12 logements) – taux d’occupation = 92% (- 2 pts)
- la résidence Georges Guérin à **MONTBAZON** (10 logements) – taux d’occupation = 88% (- 1 pt)
- la résidence Habitat Jeunes « Loire Nature » à **LANGEAIS** (7 logements) – taux d’occupation = 91% (- 1 pt)
- la résidence « Comte de Mons 2 » à **JOUE LES TOURS** (5 logements) – taux d’occupation = 92%

L’occupation de l’ensemble de ces résidences a connu un certain tassement durant le 1^{er} semestre

2-3 L’Hôtel de l’Alternance – un autre concept novateur (45 logements et 60 places)

Le concept est né de la difficulté d’accueillir des alternants dans les résidences Habitat Jeunes dont le modèle économique est fondé sur la location de moyenne durée, solvabilisée par l’APL.

De ce fait, l’association a souhaité s’inscrire, dès 2010, dans le Programme des Investissement d’Avenir dont l’une des lignes s’intitulait « investir dans la formation en alternance ».

Plusieurs années ont été nécessaires pour finaliser le projet, réunir un tour de table partenarial, être retenu par le 1^{er} Ministre dans le cadre de l’Appel à Projet du PIA, convaincre un opérateur HLM, trouver le foncier, obtenir les agréments (résidence sociale et foyer des jeunes travailleurs). La phase travaux, d’une durée de 14 mois aura finalement été la plus courte.

L’Hôtel de l’Alternance accueille prioritairement des jeunes âgés de moins de 30 ans à la recherche de séjours courts et/ou séquencés. Cette particularité nécessite une gestion quasi hôtelière permettant une très forte rotation puisque la résidence se vide pour partie chaque fin de semaine.

- accueil des jeunes de 16 à 30 ans
- les logements sont meublés et disposent de kitchenettes équipées
- les jeunes ont la possibilité de confectionner dans la cuisine partagée, avec d’autres jeunes
- une présence permanente est assurée par un salarié bénéficiant d’un logement de fonction sur le site même (le 46^{ème} logement)
- L’Hôtel de l’Alternance a trouvé son public, le taux d’occupation de 84% est celui que nous avons ciblé compte tenu des mécanismes d’alternance qui génèrent de fait, de la vacance.

Les principaux espaces collectifs :

- **un espace collectif** qui intègre **une cuisine partagée**
- **une salle de sport** de 50 m² aménagée pour l’exercice physique (matériel de salle, tennis de table)
- **une bagagerie** qui permet aux jeunes de déposer des effets personnels entre deux séjours
- **une laverie**

2-4 La sous location de logements dans le parc diffus – l’intermédiation locative

25 logements composent ce parc dont les propriétaires bailleurs représentent l’essentiel du monde HLM de notre département.

La création et le développement de ce parc répondent à plusieurs objectifs :

- permettre à des jeunes d’expérimenter l’autonomie résidentielle dans un cadre accompagné,
- mettre à disposition un logement autonome à des jeunes pouvant en assumer la charge et la bonne occupation sans pour autant avoir les moyens d’accéder à un bail de droit commun,

- contribuer au maillage territorial par quelques unités répondant à des besoins spécifiques,
- participer aux opérations de renouvellement urbain par la prise en gestion temporaire d'immeubles préemptés en vue d'opérations ultérieures
- **Pour le volet « autonomie accompagnée »** de la démarche, nous disposons de **4 logements** rue René de Prie à proximité du siège de l'association (jusqu'en juillet) et de **3 autres**, place Coty à Tours Nord et à Saint Pierre des Corps. Les logements de la rue René de Prie doivent faire l'objet de travaux lourds.
- **Pour le volet « territoire »**, cette année, aucune demande n'a émané d'une localité autre que celles dans lesquelles nous sommes déjà implantés,
- Et enfin, pour la dimension « **renouvellement urbain** », nous prenons progressivement en gestion l'ancienne « maison Villatte », située au rond point Saint Sauveur à Pont de Cher. Au 31 décembre, nous proposons à la location **22 logements**, non meublés, avec des loyers bon marché (logements non conventionnés)

Tous programmes confondus, le taux d'occupation aura été de **79 %** en 2016 (- 11 points)

2-5 Le parc des logements temporaires - une initiative partenariale locale et originale

Issu d'un dispositif déjà ancien en Indre et Loire, le parc dédié à cette initiative est de **16 logements** majoritairement situés dans les quartiers d'habitat social de Tours (Sanitas, Les Fontaines)

Composé de logements de taille moyenne, ce parc est destiné à accueillir des ménages en plus grande difficulté, de 18 à 30 ans, souvent avec des enfants et orientés par le Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO). Cette instance réunit, autour des services de l'Etat et du Conseil Départemental, les acteurs de l'insertion par le logement ainsi que les bailleurs sociaux.

Taux d'occupation de 83 % en 2016 (- 6 pts)

2-6 Les logements destinés à des jeunes majeurs de l'ASE – une coopération qui a pu être davantage efficace

Fruit d'une collaboration également ancienne entre le Conseil Départemental et l'association, ces **6 logements** sont destinés à accueillir des jeunes majeurs, de 18 à 21 ans, afin de les accompagner dans un processus d'autonomie résidentielle.

Toutes les propositions d'admission émanent de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Ce dispositif, pourtant innovant, était clairement en baisse de régime. Nos interpellations régulières vont peut être demain porter leurs fruits puisque nous assistons à une hausse notable du taux d'occupation sur le dernier trimestre.

Taux d'occupation de 62 % en 2016 (+ 4 pts)

3- Les actions auprès des jeunes

L'association puise ses modes d'intervention dans les deux champs culturels de ses origines : l'action sociale et l'éducation populaire.

Nous adhérons à la Charte de l'Union nationale pour l'habitat des jeunes qui notamment affirme :

« Pour que les jeunes deviennent acteurs de leur propre développement, pour qu'ils puissent passer d'un état de dépendance à un rôle de contribution au bien commun, nous affirmons notre responsabilité pédagogique, et notamment que la tolérance est inséparable de l'exigence, la promotion individuelle se bâtit dans l'activité collective, le respect fonde l'autorité, l'écoute légitime la parole.

Pour nous comme pour les jeunes que nous accueillons, le développement se fonde sur l'autonomie, l'initiative, la responsabilité, la participation active, la solidarité.

Participant à la politique de la jeunesse, fidèles à notre vocation d'éducation populaire et de promotion sociale, nous adoptons une approche globale et individualisée de chaque jeune, en utilisant, à partir de l'habitat, les atouts de la vie collective enrichie par un brassage délibéré favorisant la rencontre et les échanges entre jeunes et usagers, encourageant les solidarités de proximité issues de la multiplicité des expériences, des situations, des perspectives qui sont celles de tous nos publics.

C'est en aidant les jeunes à se construire personnellement que nous pouvons promouvoir leur citoyenneté et faire reconnaître leur droit de cité. »

Cet extrait de la Charte de l'UNHAJ éclaire sur la posture qui doit être adoptée par les intervenants socio éducatifs comme par l'ensemble du personnel de l'association.

C'est à partir de ces fondamentaux que les actions auprès des jeunes sont développées.

Les équipes sont donc de manière permanente, attentives au brassage des multiples situations de jeunesse, et tout comme les jeunes, aux rencontres, découvertes, expérimentations... L'Habitat, c'est aussi utiliser le logement comme levier d'insertion, comme outil d'ouverture vers l'extérieur, l'Association met ainsi un certain nombre d'actions en place autour de la vie quotidienne, la restauration, le bien être, la mobilité, l'emploi, la formation, les loisirs, la culture... AJH représente bien souvent une étape déterminante dans le parcours résidentiel des jeunes avec pour point de mire, le logement autonome et pour ambition, contribuer à leur socialisation.

3-1 L'accompagnement individuel des jeunes résidents

▪ **LE SUIVI SOCIO EDUCATIF (résidence Henri Fontaine)**

L'accueil est le préalable indispensable à l'accompagnement et à la bonne intégration des jeunes. Il est organisé en deux temps. Tout d'abord, le jour de l'arrivée, un accueil administratif est réalisé. Il permet de découvrir le logement, signer le contrat de résidence ou de bail, réaliser l'état des lieux... Ensuite environ 15 jours après son arrivée, le jeune hébergé reçoit une invitation pour un entretien « second accueil » avec un membre de l'équipe socio-éducative. Cette rencontre dure environ ¾ d'heure et permet d'échanger sur la qualité des services, sur le logement ou sur les espaces collectifs. La suite de l'entretien porte sur le projet professionnel et le projet de vie du résident pour envisager, au besoin, un accompagnement individualisé. L'entretien se termine sur les attentes individuelles ou collectives du jeune.

L'accompagnement des résidents se fait par un travail au quotidien qui nécessite un état de veille permanent. L'ensemble du personnel de l'association est mobilisé sur cette tâche de veille, en plus de l'équipe éducative. En effet, que ce soit le personnel à l'accueil, le personnel d'entretien, les agents de surveillance... tous sont amenés à discuter avec les résidents, à les voir vivre et ainsi repérer les premiers signes d'exclusion, de repli sur soi ou encore d'agressivité. Une fois le problème

identifié, l'équipe éducative met en place un accompagnement qui va s'appuyer sur les acteurs présents dans la vie du résident (famille, éducateur, tuteur) et sur un réseau de partenaires.

En 2016, nous avons accompagné plus particulièrement **90 jeunes** hébergés au FJT. La proportion de ces jeunes reste constante d'année en année. De même, les grandes problématiques qui nécessitent un accompagnement se retrouvent.

- La gestion du budget est souvent difficile pour les résidents. L'arrivée au FJT est une période de chamboulement dans leur vie : nouvelle activité, nouveaux frais (transport, nourriture, téléphone...). Un accompagnement est alors nécessaire pour expliquer les priorités et se rendre compte de la valeur des choses. Pour faire face à une recrudescence des impayés, la garantie des loyers est sollicitée systématiquement auprès de notre partenaire CIL Val de Loire depuis avril 2015. Cela doit permettre de responsabiliser les jeunes, et s'il y a lieu en dernier recours de mobiliser cette garantie en cas de dettes. Néanmoins, c'est d'abord la démarche éducative qui prime avant la mobilisation de la garantie.

- L'accompagnement dans la recherche d'un emploi est une attention constante. Les ruptures avec les employeurs pour les apprentis, ou les fins de contrats mettent bien souvent en péril l'hébergement et viennent fragiliser des situations parfois complexes de rupture familiale. Le lien avec la conseillère Mission Locale de l'association est systématiquement fait pour les jeunes repérés comme étant plus fragiles dans l'insertion professionnelle.

- Certains jeunes qui ont été repérés avec un « mal être » ont été réorientés vers des partenaires santé, ou vers des professionnels de santé. Certains d'entre eux ont du être hospitalisés pour des séjours plus ou moins longs.

- Le problème des addictions (alcool, drogues, tabac, jeux vidéos...) fait également partie des thématiques que nous repérons sur les situations des résidents. Ces addictions sont sources de problèmes de santé pour les jeunes mais également les déstabilisent dans leur vie personnelle, sociale et professionnelle. Nous travaillons avec nos partenaires pour aborder ces thèmes.

■ **LE FONDS D'AIDE AUX JEUNES ASSOCIATIF**

Afin de soutenir les situations de jeunes hébergés les plus en difficultés, l'association gère un fonds d'aides pris sur ses fonds propres.

En 2016, **17** aides ont été attribuées pour un total de **812 €** en dons et **171 €** en prêts. Le nombre de ces aides est en très nette baisse par rapport à l'année dernière.

Cette année encore, la majorité des aides de dépannage a été allouée pour des aides alimentaires. Pour les autres aides nous sommes sur de l'aide à l'achat de produits d'hygiène ou de l'aide à la mobilité. A noter, quelques prêts ont été consentis essentiellement pour des jeunes de l'ASE et pour qui en urgence, il a fallu faire l'avance d'argent pour l'alimentation du week-end.

■ **LA VEILLE SOCIALE REALISEE AUPRES DES JEUNES EN RESIDENCE OU EN SOUS LOCATION**

Elle a pour objectifs de :

- Assurer un suivi global du jeune (administratif, éducatif, budgétaire, orientation sur les domaines de l'emploi, la santé, la famille ...) en maintenant un lien de proximité
- Prévenir les situations avant qu'elles ne se fragilisent
- Assurer le suivi du parcours locatif et administratif
- Orienter le jeune vers le partenaire concerné en fonction de la problématique repérée.

- Constituer le dossier d'Aide au Logement et en assurer le suivi.
- Maintenir le lien avec les différents acteurs du territoire.
- Assurer le relogement des jeunes, après évaluation du budget, du territoire recherché et des garanties possibles.

Précisons qu'en toute fin d'année 2014, dans le cadre du PDALPD, nous avons pris en gestion un logement, situé dans le quartier du Sanitas. Il est expérimental et à destination des jeunes sans ressources, sans hébergement ou hébergés de façon très précaire et pour qui une orientation vers un CHRS collectif n'est pas adaptée. Il permet de loger deux jeunes en colocation. Nous partons du principe, qu'associée à un accompagnement renforcé de la Mission locale de Touraine, la veille sociale que nous réalisons leur permettra d'accéder à des ressources via l'emploi ou la formation. En 2016, nous avons accueilli 3 jeunes sur ce dispositif. Un jeune a accédé à un logement en résidence sociale de l'Association, le second a souhaité aller vivre chez un oncle.

La veille sociale est aussi levier des dynamiques collectives et inversement. Ainsi lors des entretiens individuels et grâce au Quoi de neuf « Anim' », nous associons systématiquement les jeunes des résidences extérieures aux animations réalisées sur la résidence Henri Fontaine, siège de l'association.

Cette année, nous avons porté plus spécifiquement certains projets :

- Un atelier sur les impôts que nous réalisons chaque année.
- Un atelier tri des documents administratifs.
- Le partenariat avec l'Agence Locale des Energies 37 a été maintenu. L'objet est la sensibilisation des jeunes autour des économies d'énergie et du gaspillage. (visite d'un appartement témoin, des ateliers éco gestes, soirée jeux...)
- « Vis ma vie » en partenariat avec le Centre des Jeunes Dirigeants... Expérience très enrichissante de partage de vie entre un jeune et un dirigeant d'entreprise, avec la constitution de 7 binômes. L'action sera renouvelée en 2017.
- Une action avec Finances et Pédagogie, (3 ateliers : Gestion budgétaire, relations à la banque et préparation d'un repas pas cher).

Les permanences

Une prise de contact doit être faite au moins une fois par mois entre le jeune et l'accompagnatrice sociale. Celui-ci peut être réalisé par contact téléphonique, entretien au Service Logement Jeunes ou sur le logement.

Des permanences sont réalisées en binôme par la chargée de gestion locative et l'accompagnatrice sociale. Elles consistent en une visite sur chacune des résidences le lundi de 18 à 20h, et le jeudi de 14h à 17h00. Soit une fréquence d'une fois par mois sur chaque site. Nous avons intégré cette année la nouvelle résidence située à Joué-Lès-Tours.

Ces permanences présentent deux intérêts :

- Elles facilitent les rencontres avec les jeunes et préviennent des situations socialement tendues
- Elles permettent d'intervenir sur un éventuel problème technique au niveau des logements ou des parties communes de la résidence.

On constate que ces temps sont généralement attendus par les jeunes. La plupart d'entre eux nous fait entrer sur le logement et seul un petit tiers préfère nous recevoir sur le seuil. Nos visites ne sont pas intrusives. Cela permet par ailleurs à l'équipe d'être présente régulièrement sur les résidences, de constater des problèmes particuliers d'entretien, de renouveler des baux, de voir l'environnement des jeunes et de créer une véritable proximité avec eux. De plus, la mise en place des nouveaux horaires de permanences permet de répondre au mieux aux horaires décalés de certains jeunes.

C'est également dans ce contexte que des problèmes liés au bâti ont pu être détectés et résolus rapidement (fuite d'eau, problème d'ouverture de porte, chauffage...) et les interventions sur un problème d'ordre social ou même administratif ont pu être réalisées de façon plus réactive (traitement des dossiers CAF, explication de courriers, travail sur le relogement par l'accompagnatrice sociale...).

Ainsi 91 permanences ont eu lieu en 2016 (92 en 2015) permettant de rencontrer 276 jeunes (311 en 2015), soit une moyenne de plus de 3 jeunes par permanence.

Nous rencontrons plus de jeunes lors des permanences en soirée.

En effet, sur les 47 permanences en soirée nous avons rencontré 193 jeunes. Alors que pour les 44 permanences effectuées en après-midi, seuls 83 jeunes ont été vus. Ceci est lié aux activités professionnelles et/ou formatives des jeunes, ils sont donc moins présents en journée. A noter aussi que la permanence des logements diffus a été faite quelques fois par téléphone.

Il est à préciser que l'activité de la veille sociale ne peut se mesurer uniquement avec les permanences car nombreux sont également les jeunes qui sont vus sur RDV au SLJ.

Quels objectifs et quels moyens ? :

La veille sociale implique de ne pas nous limiter à une démarche volontariste auprès de ceux qui montrent des difficultés, posent des problèmes de comportement ou oublient de régler leurs loyers mais de systématiser les contacts auprès de tous les jeunes. Certains jeunes, en effet, ne sont pas en impayés, n'ont pas de problèmes de comportement avérés mais pour autant se trouvent en difficulté.

La veille sociale implique de s'assurer que tout se passe bien dans le logement du jeune mais aussi dans son environnement. Elle a également pour finalité de les accompagner dans leur recherche de logement de droit commun. Le jeune est là pour une durée indéfinie mais néanmoins limitée, le travail de l'accompagnatrice sociale est également éducatif, l'objectif étant que le passage en résidence lui ait permis d'acquérir l'autonomie nécessaire pour intégrer un logement de droit commun.

De ces deux objectifs principaux découle une intervention individualisée et graduée en fonction des situations, de l'évolution du parcours du jeune et de sa demande. Le travail de partenariat reste donc primordial car il permet de réaliser des orientations de qualité vers les missions locales, les MDS, les associations spécialisées dans les interventions auprès des jeunes...

En 2016, nous avons maintenu notre partenariat sur le territoire de Langeais (rencontre lors de petits déjeuners professionnels) et celui sur le territoire de Montbazou lors des réunions partenariales à PISE.

Au cours de l'année 2016, comme pour l'année précédente, nous avons eu également à faire face à plusieurs situations qui se sont dégradées très rapidement du fait de la perte d'un emploi ou de la non reconduction d'un contrat. Nous avons alors largement dépassé la simple veille pour tendre vers une logique d'accompagnement permettant la sortie du logement dans les conditions les plus sereines possibles mais aussi la prise en compte de réelles problématiques sociales.

Nous avons également accueillis 17 jeunes entrés dans le dispositif de la Garantie Jeunes. Nous avons pu observer que certains de ces jeunes nécessitent un suivi social plus important.

Les sorties des logements :

66 jeunes sont entrés au cours de l'année (60 en 2015) et 64 sont sortis pendant cette même période (54 en 2015).

Sur les départs :

- 18 ont reçu une attribution d'un logement autonome du parc public.
- 19 ont accédé à un logement autonome du parc privé.
- 10 sont retournés en famille.
- 9 ont quitté le logement sans que l'on connaisse réellement leurs solutions (hébergement amical et/ou familial).
- 1 a bénéficié d'un hébergement chez les Compagnons du devoir.
- 3 installations en couple dans le parc privé.
- 1 a intégré une résidence sociale de l'Association (sortie du logement expérimental)
- 1 sortie dans un logement du réseau Habitat Jeunes du département.
- 2 départs en Angleterre dans le cadre de la formation.

● **L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL EN LOGEMENT TEMPORAIRE**

Cet accompagnement vise à accueillir des jeunes ayant des difficultés importantes à se loger et à mettre en place un accompagnement adapté et global leur permettant d'accéder à un logement de droit commun.

Dans ce cadre, en 2016, **nous avons accompagné 28 ménages, soit 30 adultes** (12 jeunes femmes et 18 jeunes hommes) **et 9 enfants**. Dès qu'un logement est disponible, nous accueillons rapidement le ménage orienté par la CUO (Commission Unique d'Orientation). Malgré cette réactivité, nous observons en 2016 un taux d'occupation de **83%** (86% en 2015 94% en 2014). Cette nouvelle baisse s'explique par le fait que nous avons souhaité privilégier en 2016 la rénovation des logements, de ce fait certains logements sont parfois restés inoccupés quelques semaines afin de nous permettre de procéder à des travaux de remise en état. De plus, le nombre de sorties a continué d'augmenter en 2016 ce qui impacte forcément le taux d'occupation du fait de la vacance incompressible engendrée par ces sorties.

Le contenu de l'accompagnement :

Les entretiens réguliers au domicile, au Service Logement Jeunes ou à l'extérieur (administrations, partenaires...) nous permettent de travailler les différents axes de l'insertion sociale et professionnelle. Ils sont contractualisés lors de la signature du contrat d'accompagnement. Outre un accompagnement individualisé dans la recherche d'un logement de droit commun, nos rencontres nous permettent de travailler les questions relatives au budget, à la santé, à l'insertion professionnelle, d'évaluer l'investissement dans ce logement, de clarifier les démarches et dossiers administratifs, d'aborder la relation à l'autre, de rechercher une solution de mobilité pour les déplacements liés à l'emploi...

En 2016, nous avons réitéré les **projets et les propositions d'animation** au sein de la structure collective du FJT. Cela nous a permis de rencontrer quelques ménages autour d'ateliers variés (Impôts, goûters de Noël, atelier budget...) et sur les temps fort de l'Association (fête de fin d'année, repas de Noël...). Cette année, nous avons souhaité renouveler un projet spécifique qui avait été réalisé en 2015 en partenariat avec Finances et Pédagogie, sur les questions budgétaires et de relations avec les banques (3 ateliers ont eu lieu dans ce cadre : la gestion du budget au quotidien, la relation à la banque, la confection d'un repas à petit budget).

Les temps de médiation nécessaires à l'apaisement de conflits de couple ou de voisinage, la difficulté de la relation mère enfant, les conduites addictives, le manque d'estime de soi, l'isolement, les discriminations... sont autant de difficultés plus profondes qui ont parfois nécessité le renforcement du lien avec nos partenaires et l'orientation vers ces derniers. Nous observons depuis quelques années, une fragilisation des personnes accompagnées nécessitant des orientations vers **l'Espace Santé Jeunes** en accompagnant concrètement certains jeunes. Les orientations vers les Restaurants du Cœur, les épiceries sociales, les demandes de bons alimentaires au CCAS, les colis alimentaires, les orientations

vers les vestiaires, les demandes de FAJ et d'allocations mensuelles restent très régulières pour faire face à la précarisation des ressources et aux difficultés de gérer le quotidien.

Cette multiplicité des difficultés rencontrée par les usagers confirme l'importance de la globalité de l'accompagnement. La cohérence de notre travail s'inscrit aujourd'hui dans la **richesse de notre réseau partenarial**.

Profils des jeunes accompagnés :

Situation matrimoniale (à l'entrée dans le dispositif) :

	2016	2015
célibataire	78%	73%
famille monoparentale	14%	8%
couple avec un ou deux enfants	4%	4%
couple sans enfant	4%	15%

Le pourcentage de personnes isolées a continué d'augmenter en 2016 par rapport à l'année dernière et celle d'avant.

La présence des enfants plus importante cette année nécessite des accompagnements particuliers (ex : recherche de modes de garde, lien avec les puéricultrices et les assistantes sociales de secteur concernant la question de la protection de l'enfance).

Age du titulaire principal des ressources, à l'entrée :

	2016	2015
Les 18 – 21 ans	61%	35%
Les 22 – 25 ans	14%	23%
Les 26 -30 ans	21%	38%
Les plus de 30 ans	4%	4%

Nous constatons une forte augmentation des personnes accueillies âgées de moins de 21 ans. Le pourcentage de jeunes âgés de moins de 26 ans demeure très largement majoritaire (75%) et pose toujours la question de la solvabilité du jeune malgré l'arrivée de la garantie jeune qui ne permet pas à elle seule de travailler un relogement de droit commun.

Les CSP à l'entrée :

	2016	2015
Bénéficiaire du RSA	39%	46%
Salariés	39%	27%
Demandeurs d'emploi indemnisés	4%	4%
Stagiaires de la formation professionnelle	7%	15%
Bénéficiaire de l'AAH		
Garantie Jeunes	11%	
Sans ressources		8%

Il est à noter une légère diminution de personnes bénéficiaires du RSA au profit d'un nombre plus important de salariés et 3 jeunes étant entrés en logement temporaire alors qu'ils étaient inscrits à la Garantie Jeune.

Nous avons constaté une particularité en 2016 c'est l'accueil de jeunes, bien souvent anciennement mineurs isolés et dont la prise en charge ASE prenait fin à leur majorité. Ces jeunes sont très souvent signataires d'un contrat d'apprentissage mais ont besoin d'un logement transitoire afin de se préparer à intégrer un logement complètement autonome. De plus, bien souvent ces jeunes n'avaient pas encore reçu leur carte de séjour et ne pouvait donc de fait pas bénéficier d'un logement classique au risque de ne pas pouvoir prétendre à l'aide au logement. Ces jeunes sont très souvent titulaires d'un contrat d'apprentissage ce qui explique l'augmentation du pourcentage de salariés cette année.

Désormais et ce depuis l'année 2014, nous réalisons la référence socio professionnelle pour les personnes accompagnées dans le cadre de la mesure ASLL en Logement Temporaire et bénéficiant du RSA. Nous avons ainsi signé **10 Contrat d'Engagements Réciproques** en 2016.

Le montant des ressources à l'entrée :

	2016	2015
- de 514€ / personne	53%	69%
Entre 514 et 800€ / personne	39%	23%
Entre 800€ et 1140€ / personne	4%	8%
+ de 1140€ / personne	4%	0%

A noter que les enfants ne sont pas pris en compte dans le calcul de ces ressources.

Nous pouvons constater une majorité de personnes entrées dans le dispositif avec des revenus équivalents ou inférieurs au montant de RSA en 2016 (faibles ressources d'apprentissage ou rémunération de formation).

Le passage dans ce dispositif permet de mettre à plat les situations administratives des ménages, ce qui provoque le déblocage de certains dossiers et l'ouverture de droits à certaines prestations. Les ressources à la sortie du dispositif sont, de manière générale, plus pérennes.

Données relatives à l'activité

Les prescripteurs :

	2016	2015
MDS	14%	38%
Mission Locale		8%
CCAS	4%	4%
SLJ – AJH	50%	23%
ASE ou structures associées	25%	
Autres	7%	27%

En 2016, sous la rubrique « Autres », nous retrouvons le Centre hospitalier Louis Sevestre et l'association COALLIA.

Il est à noter une très forte augmentation des orientations réalisées par le Service Logement Jeunes de l'Association Jeunesse et Habitat qui représente en 2016 la moitié des orientations réalisées. Nous avons également spécifiquement pointé en 2016 les orientations réalisées en direct par l'ASE ou les structures associées qui étaient anecdotiques les années précédentes et représentent cette année 25%. Cela confirme la très forte augmentation de demande concernant le public jeune en fin de prise en charge ASE et qui ne sont pas prêts à prendre un logement complètement autonome (soit du fait de leur situation professionnelle, soit parce qu'ils ont encore besoin d'un accompagnement spécifique, soit parce que leur situation administrative n'est pas stabilisée).

Les motifs de demandes de Logement Temporaire :

	2016	2015
Hébergement familial ou amical	36%	23%
Rupture conjugale ou familiale		19%
Sans aucune solution d'hébergement	25%	46%
Logement précaire	7%	4%
Fin de prise en charge ASE	32%	8%

Les motifs ont été modifiés par rapport à l'année 2014 afin d'apporter plus de précisions sur les situations d'entrée. A ce titre, on peut s'apercevoir d'une diminution du motif « d'absence de logement » au profit d'autres motifs comme : hébergement familial ou amical, logement précaire ou fin de prise en charge ASE. Très souvent les hébergements familiaux ou amicaux impliquent une instabilité importante et pouvaient être considérés comme une absence de logement. Il est également intéressant de distinguer les fins de prise en charge ASE car celles-ci sont de plus en plus nombreuses et impliquent que le jeune se retrouve sans solution ou hébergé ponctuellement. Le pourcentage de personnes étant entrées sans aucune solution a de nouveau diminué car en 2015 il reprenait encore d'anciennes situations pour lesquelles la distinction n'avait pas été faite.

Pour la majeure partie des personnes accueillies elles étaient donc hébergées chez des amis ou la famille. Bien souvent ce type d'hébergement est très précaire et instable ce qui peut avoir de lourdes conséquences sur l'insertion professionnelle du jeune.

La durée des séjours :

Nous constatons en 2015, pour les 13 ménages partis au 31/12/2015, **une durée moyenne du séjour de 578 jours (soit une moyenne de 19 mois)**.

En 2016, ce sont **17 ménages** qui ont quitté le dispositif avant le 31/12/2016, la durée moyenne de leur occupation a été de **483 jours (soit une moyenne de 16 mois)**.

Cette importante durée d'occupation s'explique notamment du fait que plusieurs ménages ont quitté le dispositif en 2016 alors qu'ils étaient présents depuis de nombreux mois.

Afin de relativiser ce chiffre important nous pouvons par ailleurs constater que la durée moyenne d'occupation pour les 12 ménages encore présents au 31/12/2016 est de **7 mois**.

Les sorties du dispositif :

	2016	2015
Relogement parc public	65%	54%
Relogement parc privé		15%
Hébergement amical		15%
Hébergement familial	6%	8%
Entrée en résidence AJH	6%	
Résidence Universitaire	6%	
Installation en couple	11%	
Parti sans laisser d'adresse	6%	8%

Nous continuons de constater que la majorité des sorties sont travaillées dans le cadre d'un relogement au sein du parc public. A cela s'ajoute une entrée au sein d'une résidence AJH (car le jeune venait alors d'entrer dans le dispositif de la Garantie Jeunes) et une entrée en résidence universitaire pour une jeune femme ayant repris ses études hors département. Deux jeunes se sont installés en

couple alors que leur compagne ou compagnon était déjà locataires d'un logement à leur nom. Ce sont donc **88% de sorties positives**.

Un jeune homme est retourné vivre chez des membres de sa famille car le contrat d'hébergement arrivait à échéance et que le travail d'accompagnement était rendu impossible. Un autre jeune est parti dans les 6 premiers mois sans laisser d'adresse.

-L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL EN LOGEMENT ASE

Objectif :

Cette action a pour objectif d'apporter aux jeunes ayant signé un « Contrat Jeune Majeur » avec l'Aide Sociale à l'Enfance (18 à 21 ans) un soutien gradué et adapté dans l'élaboration de leur projet et de leur recherche de logement en articulation avec l'intervention du référent éducatif. En 2016 la convention s'est étendue aux **jeunes mineurs** pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance. Nous mettons donc à disposition du Conseil Départemental, 6 logements.

Les jeunes bénéficient alors :

- d'une prise en charge financière totale par le service de l'ASE,
- d'un suivi éducatif via un éducateur du Conseil Départemental d'Indre et Loire,
- de l'intervention de l'accompagnatrice sociale de notre service.

Les jeunes orientés vers le Service Logement jeunes sont jugés suffisamment autonomes par leur référent éducatif pour investir sereinement un logement après quelques temps passés en famille d'accueil ou en Maison d'Enfants à Caractère Social.

Mais ils nécessitent encore de quelques mois au sein d'un logement tremplin pour assurer l'accès à un logement pérenne. Accompagnés pour certains depuis plusieurs années par l'Aide Sociale à l'Enfance, ils ont parfois une expérience de vie marquée de ruptures, de manques, mais ils expriment aussi l'envie de profiter de ce contrat Jeune Majeur pour poursuivre des études, gagner en maturité et en expérience. Pour cela, ils sont accompagnés par un éducateur du Conseil Départemental d'Indre et Loire afin d'aborder tous ces moments qui ponctuent le passage à la vie d'adulte.

L'objectif de notre intervention est d'accompagner le jeune dans la gestion quotidienne de son logement et dans la préparation de sa sortie.

Contenu de l'accompagnement :

Cette convention prévoit un entretien mensuel minimum avec le jeune bénéficiaire. Cependant les attentes, les besoins, les problématiques et le degré d'autonomie varient singulièrement d'un jeune à un autre, certains accompagnements nécessitent alors un rythme plus soutenu. Nos rencontres sont plutôt basées sur des entretiens individuels mais certains participent aux ateliers collectifs organisés par l'association.

Outre la recherche d'une solution de logement pérenne et en lien avec les référents éducatifs des services de l'ASE et les professionnels de notre réseau partenarial, nos entretiens ont permis de travailler différents axes :

- le budget, les économies d'énergie, les impôts, la compréhension des administrations et des documents administratifs,
- la santé, le bien-être, l'estime de soi, l'isolement
- les futures grossesses, la discussion autour du choix de poursuivre ou non une grossesse, le lien avec le système de santé, l'ouverture des droits à la Caf, la préparation de l'arrivée d'un enfant, la mise en place d'un accompagnement avec la PMI,
- les addictions (alcool, cigarettes, jeux, stupéfiants...),
- le respect de la convention d'hébergement, les droits et devoirs des locataires,
- les informations relatives à l'entrée dans un nouveau logement,
- la relation à l'autre (la médiation de voisinage, la relation de couple et aux parents),

- la dynamique d'insertion sociale et professionnelle,
- la mobilité (permis de conduire),
- la gestion de l'agressivité et de la violence.

Profil des jeunes accompagnés et solutions de sortie en 2016 :

L'année 2016 nous a permis d'accueillir **9 jeunes âgés de 17 à 21 ans** (contre 6 en 2015). **3 sorties** ont été réalisées en 2016, 6 jeunes étaient donc encore présents au 31/12/2016.

Concernant les trois jeunes partis en 2016 :

- 1 jeune a trouvé une solution d'hébergement amical (en effet son contrat arrivait à échéance mais nous ne pouvions pas travailler de relogement faute de ressource)
 - 1 jeune a accédé à un logement dans le cadre du dispositif des logements temporaires (puisque sa situation nécessitait qu'il puisse encore bénéficier d'un accompagnement soutenu)
 - 1 jeune a intégré un logement au sein d'une de nos résidences sociales (en effet la jeune femme venait d'entrée dans le dispositif de la Garantie Jeunes).

Ces 3 jeunes étaient en moyenne âgés de 19 ans. Il s'agissait de 2 jeunes hommes et d'une jeune femme. 1 d'entre eux était lycéen lors de son arrivée dans le dispositif les deux autres jeunes étaient demandeurs d'emploi. Ces 3 jeunes n'avaient aucunes ressources à leur arrivée dans le dispositif.

Nous pouvons constater par rapport à 2015 (6 jeunes accueillis, 5 sorties réalisées) une augmentation en terme d'accueil mais moins de sorties réalisées et de moins bonne qualité (en 2015 sur les 5 sorties réalisées, 4 jeunes avaient pu accéder à un logement du parc public).

Cela pose plusieurs questions :

- le dispositif a-t-il toujours était adapté compte tenu de la situation et des difficultés rencontrées par le jeune pour travailler un relogement de droit commun ?
- l'arrêt des contrats jeune majeur étaient t-ils précipités compte tenu de la situation des jeunes à la fin de leur contrat ?

Concernant les 6 jeunes présents au 31/12/2016, ils sont âgés en moyenne de 18 ans, ils sont à 50% des jeunes hommes et à 50% des jeunes femmes. Ils étaient 50% à être scolaires au moment de leur arrivée, 1 jeune homme était demandeur d'emploi, 1 jeune femme était en formation et 1 jeune homme en apprentissage. Ils étaient donc 2 jeunes à avoir des ressources propres à leur arrivée dans le logement.

Il est à noter cette année, que le taux d'occupation des logements a légèrement augmenté par rapport à l'année dernière mais reste faible, **62%** (58% en 2015, 64% en 2014, 58% en 2013 et 81% en 2012) du fait de demandes qui se sont raréfiées, certainement liées à une baisse du nombre de signatures de contrats APJM par le Conseil Départemental et également à la réorganisation des services de protection de l'enfance.

A ce sujet, nous constatons que les demandes se sont faites de plus en plus nombreuses depuis Juin 2016 ce qui a permis de remplir progressivement les logements. En Décembre 2016 le taux d'occupation était donc de 100% ce qui laisse présager un meilleur taux d'occupation pour 2017 si les demandes continuent d'arriver en nombre.

3-2 Participation et dynamiques collectives

Avec le départ d'un animateur et d'un cadre socio-éducatif en cours d'année, nous avons connu une certaine baisse d'activité.

Nous avons néanmoins mis à profit cette période pour, avec les administrateurs, décliner une nouvelle « feuille de route des dynamiques collectives » de notre association.

Néanmoins, même avec un rythme moins soutenu, les actions d'animations se sont poursuivies. Des soirées, des sorties, des rencontres, des débats... Autant de moments privilégiés qui permettent à des jeunes de ne pas rester isolés, en participant à la construction de la vie collective. Ces moments (une sortie à la patinoire, un match de foot à la TV...) bien qu'organisés s'alimentent autour de temps informels. Ces actions sont souvent initiées par les résidents.

Concernant le financement des dynamiques collectives, l'ARS (Agence Régionale de Santé) reste un partenaire privilégié et central de la santé (notamment sur le volet alimentation), la Préfecture continue de soutenir nos actions de sécurité routière (en partenariat avec le Collectif Cycliste 37) et enfin, la MILDECA (Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives) est toujours un appui de qualité sur le volet addiction aussi bien en direction des résidents que pour la formation des salariés.

De nouvelles ouvertures ont été prises en 2015-2016 notamment concernant la lutte contre le gaspillage énergétique avec un cofinancement DREAL / ARS.

En 2016, les actions/formations, initiées en 2015, sur des problématiques précises : l'aide à la déclaration des revenus, ou encore l'aide au tri des documents administratifs ont été renouvelées. Ces ateliers répondent à des besoins identifiés et peuvent être portés par différents membres de l'équipe.

L'année a également été marquée par la mise en œuvre de « Vis ma vie », projet qui est le fruit du travail d'une commission mixte « Emploi » (créée fin 2014) en partenariat avec le Centre des Jeunes Dirigeants, permettant le partage de vie entre 6 binômes jeunes/dirigeants, l'objectif étant de casser les représentations réciproques.

Enfin, tout comme l'an passé, la rentrée scolaire a vu l'arrivée de volontaires en service Civique pour une période de 10 mois, Alex plus spécifiquement sur la Résidence Henri Fontaine et Elise à la résidence Hôtel de l'alternance. Ils ne sont ni salariés ni stagiaires, mais ils jouent un rôle important dans la vie quotidienne des jeunes et de l'association. Leurs missions sont centrées sur le « vivre ensemble » notamment sur les temps informels. Etant présents principalement en soirée, ils favorisent l'intégration des nouveaux dans la vie collective.

■ DES ESPACES A VIVRE

L'Espace Résident (Résidence Henri Fontaine) et la salle détente (résidence Hôtel de l'Alternance)

Ils sont les lieux névralgiques de l'animation, indispensable à la vitalité des dynamiques collectives.

A Henri Fontaine, Il est ouvert de 8h00 à 23h00 (0h00 le vendredi et samedi) et permet à chacun de se réunir, de passer un moment convivial.

Une cuisine partagée équipée (plaques induction, espace de préparation, tables...) a été créée en connexion avec l'espace. Il est ainsi possible de se restaurer, de regarder ses mails, et de continuer la soirée avec les résidents présents. Cet espace est donc devenu un « pôle » d'animation important (notamment pour les ateliers cuisine).

A l'Hôtel de l'Alternance, le lieu est en accès libre. C'est le lieu central de la résidence (contigu à l'accueil). Une cuisine partagée y est également intégrée. Elle permet aux résidents présents sur un court séjour de pouvoir se réchauffer un plat ou bien cuisiner et manger à plusieurs.

La fréquentation de ces espaces est permanente en soirée, notamment avec la présence d'Alex et Elise en Service Civique. Ces lieux polyvalents permettent de regrouper une part importante de résidents. Les dynamiques collectives n'en sont que plus fortes.

Malgré une fréquentation en libre accès, aucune dégradation n'est remarquée. Les lieux ont donc été bien investis et respectés. La présence de l'équipe éducative et des agents d'accueil est indispensable pour maintenir et encourager cette convivialité productive.

Du matériel à disposition

- une télévision, un lecteur DVD, une console de jeux-vidéos
- un billard et un baby foot gratuits
- deux PC avec accès à internet
- des livres et des revues
- un bar autogéré et pédagogique

Les salles de sports



Présentes à Henri Fontaine ainsi qu'à l'Hôtel de l'Alternance, elles participent à dynamiser les résidences. Les jeunes qui la fréquentent peuvent ne pas être des habitués des autres espaces collectifs

A Henri Fontaine, la salle est en libre accès de 8h00 à 23h00. L'entretien reste minime, aucune dégradation n'est remarquée. En moyenne trois à quatre résidents la fréquentent chaque jour.

Du matériel à disposition

- Un pan d'escalade
- Un vélo neuf
- Deux rameurs
- Un banc de musculation
- Un vélo elliptique
- Des steppers
- Des sacs de boxe
- Une table de tennis de table
- Des tapis

Les kitchenettes et la cuisine partagée

D'autres lieux permettent aux résidents de se préparer à manger quant ils le désirent (jour et nuit, en fonction des rythmes de travail décalés).

Du matériel à disposition

- Des fours, et micro ondes
- Des plaques induction
- Du matériel pour la préparation (casserolles, poêles,...)
- Des « kits vaisselle » en vente à 30 € ou en location (hôtel de l'alternance) à 5€ / semaine

Deux kitchenettes sont à disposition au 1^{er} et 2nd étage de la résidence Henri Fontaine. Elles fonctionnent quotidiennement.

Les cuisines partagées des résidences Henri Fontaine et de l'Hôtel de l'Alternance peuvent être utilisées et sont particulièrement adaptées à la réalisation d'ateliers collectifs.

▪ **LES SOIREEES ET LES SORTIES : LOISIRS, LUDIQUES, CULTURELLES OU SPORTIVES**

Toute l'année, des sorties et soirées sont organisées avec les résidents. Pour les nouveaux arrivants, elles permettent l'intégration au collectif en passant un simple moment convivial. Elles favorisent la découverte du tissu associatif local, les rencontres, les échanges et les discussions. Les soirées internes permettent aussi l'appropriation des espaces. Ces temps informels sont utiles à la constitution des futurs collectifs de jeunes sur lesquels il est possible de s'appuyer ensuite.



L'implication au sein du conseil d'animation permet la réalisation des sorties et des soirées. Il s'agit pour certains de la première forme d'action collective à laquelle ils participent (vérification des horaires, réalisation d'affiches, mobilisation du groupe de pairs...). Il existe deux conseils d'animation : un pour la résidence Henri Fontaine et un pour la résidence Hôtel de l'Alternance.

Pour l'association, ces sorties et soirées permettent d'améliorer l'interconnaissance entre résidents et salariés. Les intervenants socio éducatifs peuvent ainsi déceler le mal-être, l'isolement, ou la marginalisation de certains résidents. Ce sont autant d'éléments qui établissent la confiance et aident l'accompagnement.

Cela se traduit par des sorties (patinoire, bowling...) des rencontres sportives (football), mais aussi des soirées internes (théâtre d'improvisation avec la Compagnie La Clef, des concerts avec Jazz à Tours, des soirées jeux...).

Un outil original permet de faciliter les rencontres, « le bar résident ». Celui ci peut être ouvert par tous et permet l'autofinancement des animations quotidiennes.

Cette année :

- La diversité des actions est restée importante, mais leur nombre réduit
- l'apport financier de chacun est resté très symbolique avec moins d'un euro de participation en moyenne par jeune et par action.

▪ **LA COMMISSION « ACTIONS EDUCATIVES »**

En 2016, cette commission mixte salariés/administrateurs a été réactivée. Elle a pour objectif de définir les axes prioritaires, en terme d'accompagnement, à porter au sein de l'association. Elle traite donc tout autant de l'accompagnement individuel que de l'accompagnement collectif. Ceci étant, dans un premier temps, les objectifs qu'elle se fixe sont orientés vers les « dynamiques collectives ». Le premier travail a été de définir les actions collectives à mettre en place sur la période 2016 -2020. 32 projets ont été identifiés selon 3 axes : Consommer autrement ; Participer, mobiliser et s'engager ; et Habiter mieux.

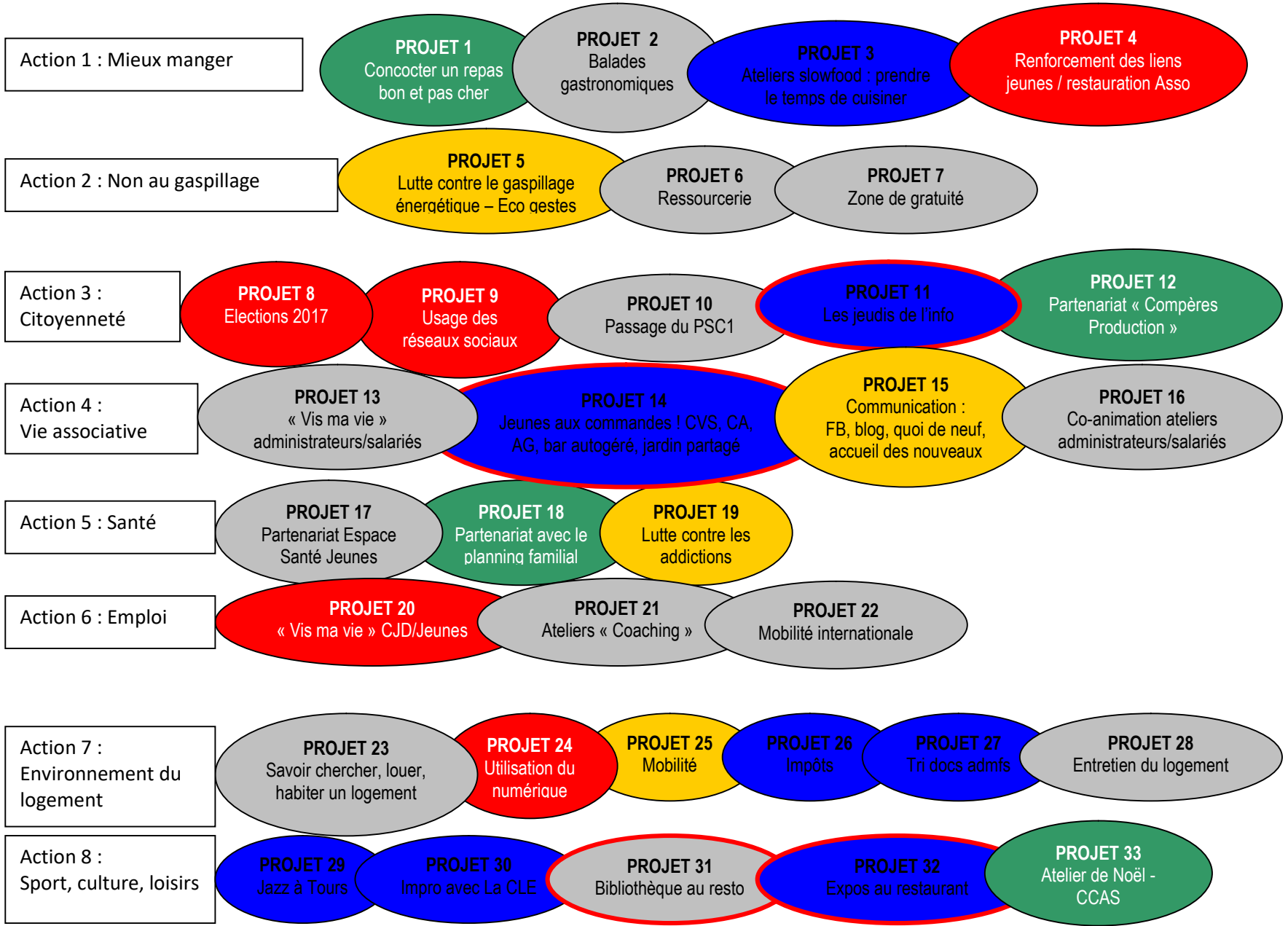
Ensuite, la commission a défini, parmi ces 32 projets, les projets phares de l'année 2016-2017.

**AXE 1
CONSOMMER
AUTREMENT !**

**AXE 2
PARTICIPER,
MOBILISER,
S'ENGAGER !**

- Projet PHARE
- Projet REALISE
- Projet EN COURS
- Projet RECURRENT
- Projet EN SOMMEIL
- A questionner

**AXE 3
HABITER MIEUX !**



■ LES INSTANCES – LA CITOYENNETE

Les instances de gouvernance de l'association, toutes ouvertes aux jeunes, tendent à renforcer l'exercice de la démocratie. Les administrateurs et les salariés accompagnent cette démarche. Il s'agit de permettre la participation et l'engagement du plus grand nombre dans la vie quotidienne de l'association. C'est souvent la découverte de ces instances qui facilitera ensuite l'inscription dans d'autres associations.

2016 en chiffres

Conseil d'Animation

- 5 rencontres, 4 jeunes en moyenne
Un budget composé des recettes du bar autogéré par les résidents.

CVS

- 4 rencontres : 6 résidents en moyenne
Un budget annuel de 4000 €

CA

- Les résidents élus sont membres du CA.
Leur participation est effective

Trois instances de représentation sont formalisées pour les résidents : le Conseil d'Animation, le Conseil de Vie Sociale et le Conseil d'Administration qui réserve quatre sièges aux résidents. Les représentants élus peuvent ainsi participer à chaque décision stratégique et économique de l'association.

Le Conseil d'Animation, présent sur les résidences Henri Fontaine et Hôtel de l'alternance, se réunit tous les mois et est ouvert à tous. Cette première instance permet à chacun de préparer avec un animateur les actions futures, de suivre les projets en cours et de brasser les idées. Les discussions à l'œuvre sont les premières étapes de l'organisation collective. L'engagement à long terme n'est pas nécessaire.



Les représentants **du Conseil de Vie Sociale** sont élus chaque année, en début d'année scolaire. A partir de cette étape, l'instance légitime se réunit tous les mois et demi avec un membre de la direction et de l'animation, deux administrateurs, et les élus. Des positions sont prises concernant l'aménagement des espaces, l'amélioration du bien-être général, l'aide à la prise de décision du Conseil d'Administration et régule les dysfonctionnements de la vie quotidienne. En 2016, le CVS s'est réuni à 4 reprises. Les élections pour élire le nouveau collège ont eu lieu en novembre. Avec l'ouverture de la résidence Hôtel de l'alternance, un nouveau CVS a vu le jour. Il est composé de 4 résidents. Celui qui regroupe la résidence Henri Fontaine et les autres résidences sociales est composé de 8 résidents.

Le **Conseil d'Administration** intègre comme les années précédentes, quatre résidents élus (3 de la résidence Henri Fontaine et autres résidences sociales et 1 de la résidence Hôtel de l'alternance) parmi les membres du CVS. Ce volet reste difficile à faire vivre car les thèmes abordés sont souvent difficiles d'accès pour les non initiés.

Week-end « Jeunes Citoyens » et Parlement Libre des Jeunes

En janvier 2016, avec le Mouvement Rural des Jeunes Chrétiennes et les Compagnons Bâisseurs, l'URHAJ a participé à l'organisation d'un premier Parlement Libre des Jeunes. Déjà organisé en région Rhône-Alpes, Ile de France et Poitou Charentes, *le PLJ est une expérience de démocratie directe où des jeunes de 18 à 30 ans s'expriment et s'organisent collectivement pour conquérir ou préserver des droits économiques et sociaux.* Sous la forme d'ateliers, par groupes, ils ont ainsi eu la possibilité de formuler des propositions d'action qui ont été votées sous forme d'amendements.

En juin 2016, l'URHAJ Centre - Val de Loire a lancé la deuxième édition du week-end « jeunes citoyens » à La Rochelle avec pour thématique « ensemble maintenant pour construire demain ». Cette rencontre a réuni une trentaine de résidents des structures Habitat Jeunes de la Région. Pour notre association, trois résidents étaient présents. Les discussions ont commencé bien en amont avec notamment la projection du film « Demain ». Les jeunes des associations participantes ont confronté leurs idées et représentations. Outre la matière recueillie, c'est une expérience de vie inédite qui s'est déroulée.

▪ **L'EDUCATION ROUTIERE**

L'Association, riche des expériences précédentes notamment dans le cadre du Plan Départemental d'Actions pour la Sécurité Routière, s'est centrée, de nouveau en 2016, sur les risques liés aux deux roues notamment en organisant « des travaux pratiques à vélo ».

Des travaux pratiques à vélo

En juin, une action de sensibilisation aux dangers de la route à bicyclette a réuni autour d'un projet commun quelques jeunes, le Collectif Cycliste 37 et la Préfecture d'Indre et Loire.

Le Collectif Cycliste 37 est intervenu directement auprès des résidents au cours de 2 ateliers afin d'effectuer un « contrôle technique » de leur vélo puis de leur apprendre les bases de la réparation et de l'entretien de leur 2 roues.

Un 3^{ème} temps était prévu, il s'agissait d'une sortie à vélo accompagné par un membre du Collectif Cycliste 37 et d'un IDSR afin de sensibiliser les résidents aux pièges de la ville en 2 roues. Cette sortie a dû être annulée suite aux intempéries (inondation).

▪ **LA PREVENTION SANTE**

L'association est porteuse de projets en faveur d'une meilleure santé pour les jeunes. L'éducation alimentaire d'abord est une préoccupation majeure. L'Agence Régionale Santé reste le promoteur incontournable de la politique santé régionale qui soutient les associations Habitat Jeunes de la région sur diverses thématiques : principalement « l'alimentation et le sport » mais aussi le « mal-être » en partenariat avec la MILDECA. Sur l'année scolaire 2015/2016, une nouvelle orientation « santé/environnement » s'est traduite par le développement d'actions pour lutter contre le gaspillage énergétique. Un lien a été conforté avec l'Agence Locale de l'Energie 37.

Nutrition et activité physique des jeunes en Région Centre

« On mange ensemble ? Oui mais bien... »

Financement ARS 2015-2016 et 2016-2017

Des ateliers cuisines pour apprendre à cuisiner, à éduquer son palais et développer le panel des saveurs. C'est la base du « bien manger ». Le repas est offert aux résidents et dégusté dans la cuisine partagée de l'association.

- 6 « dégustations teaser » au restaurant avant chaque intervention.
- 6 « ateliers cuisine » avec l'équipe de Slowfood
- Une rencontre tous les deux mois
- Une dizaine de résidents présents à chaque séance.

Adopter les bons comportements pour lutter contre le gaspillage énergétique

Financement 2015 > 2016 – Cofinancement ARS, DREAL et ALE 37

L'an passé et pour la 1^{ère} fois, des interventions ont été imaginées afin de faire progresser la lutte contre le gaspillage énergétique, notamment au sein du logement. A court terme en transmettant les éco-gestes simples à mettre en œuvres. A moyen terme en comprenant les mécanismes énergétiques à l'œuvre dans le logement, c'est une aide indispensable aux résidents pour l'autonomie dans la recherche de leur futur logement. Mais aussi sur le long terme en permettant la compréhension des enjeux énergétiques.

Les actions en 2016 se sont déclinées ainsi :

- 1 atelier éco-geste porté par deux salariées de l'association, qui consistait à réaliser des produits d'entretien et d'hygiène. Cet atelier a réuni 8 résidents.
- Une visite d'un appartement témoin portée par l'ALE 37.

Aux vues d'un bilan positif des ateliers et malgré la perte du financement ARS / DREAL, l'association a souhaité reconduire le projet pour 2016 -2017.

En fin d'année, un nouvel atelier éco-geste a eu lieu ainsi qu'une soirée jeux de société traitant des changements climatiques, animées en partenariat avec l'ALE qui a réuni 8 participants.

Permanences Repérage Précoce

Financement sept 2015 – juin 2016 ARS - Soutien et organisation ESJ et MILDECA

Le soutien psychologique sur les situations de mal être et d'addiction est nécessaire, au plus proche des résidents. Toutes les deux semaines de septembre 2015 à juin 2016, une psychologue de l'Espace Santé Jeunes tient une permanence, anonyme et gratuite.

La proximité avec un spécialiste sur site doit permettre :

- de repérer au plus tôt un nouveau public qui n'est pas visible aujourd'hui,
- de faciliter l'accompagnement en réduisant les distances géographiques
- d'orienter plus facilement ceux qui s'inscrivent réellement dans des comportements additifs.



Mener une action collective et informative sur les risques auprès des résidents

Financement MILDECA – intervention CSAPA et ESJ

L'action a été financée sur l'année scolaire 2015 – 2016 (renouvelée en 2016 - 2017). Les ateliers se sont déroulés sur le 1^{er} trimestre 2016.

Le CSAPA et l'Espace Santé Jeunes sont intervenus quatre fois en soirée au Foyer de Jeunes Travailleurs. La MILDECA est en appui sur la coordination. Quatre séances se sont tenues à AJH avec plus de 10 résidents par rencontre.

- Janvier : « Je teste mes poumons » : Action de lutte contre le tabagisme et la consommation de cannabis.
- Février : « Info ? Intox ? » : Pour objectiver le vrai du faux en matière d'addiction et de consommation.
- Mars : « Que dit la loi ? » : avec la présence d'un policier, de l'Espace Santé Jeunes et du CSAPA
- Avril : « Prendre soin de soi » : avec l'intervention d'une socio esthéticienne (20 résidents présents, avec une bonne participation des hommes)

Une réussite, en matière de participation et de contenu. L'action est renouvelée sur la saison 2016 – 2017.

Formation des personnels au repérage précoce des jeunes en situation d'addiction

Cette formation élaborée par l'Espace Santé Jeunes, le CSAPA et l'opératrice départementale de le MILDECA s'est déroulée sur 2 demi journées en mars et mai et à permis de former 6 professionnels (travailleurs sociaux, agent d'accueil, veilleurs)

Formation aux premiers secours PSC1

Financement MAIF

Le samedi 19 mars 2016, 10 résidents ont pu aller se former aux gestes de premiers secours à la caserne des pompiers de Tours.

Mouvement Français pour le Planning Familial

Des questions sur la sexualité ? La contraception ? Le planning familial est intervenu à de nombreuses reprises à AJH sous différentes formes.



Entre janvier et juin, deux soirées débat ont eu lieu. Le mardi 12 janvier de 20h30 à 22h30, 16 résidents se sont réunis pour briser les représentations et transmettre une information objective en matière de contraception, grossesse et affectivité. Une deuxième session a eu lieu en avril avec la participation d'une dizaine de résidents.

▪ **L'APPROCHE COLLECTIVE DES DEMARCHES ADMINISTRATIVES**

Aide à la déclaration d'impôts

- 2 interventions collectives en 2016 se sont déroulées pour aider les résidents à remplir leur déclaration d'impôt

Le tri des documents administratifs

- Un atelier réalisé au 1^{er} trimestre 2016.

Ces actions collectives réunissent un peu moins de 10 résidents par rencontre, mais elles sont une aide précieuse pour ces derniers. Enfin, ces actions peuvent se poursuivre dans le cadre d'un accompagnement individuel.

▪ **GESTION DU BUDGET**

En partenariat avec Finances et pédagogie, 3 ateliers ont été proposés en octobre, novembre. L'objectif était d'aborder la thématique du budget à travers 3 volets : la gestion quotidienne, le lien argent – banque – endettement et enfin l'alimentation. Ces ateliers ont réuni en moyenne 5 personnes. Ce nombre peut paraître faible, malgré tout il est à noter que les jeunes présents ne sont pas des habitués du collectif.

▪ **UNE NOUVELLE DYNAMIQUE VERS L'EMPLOI : Projet « vis ma vie »**

Suite à la rencontre du Centre des Jeunes Dirigeants en 2015, nous avons imaginé, qu'à partir d'une expérience originale, des besoins précis en matière d'accompagnement socioprofessionnel pourraient émerger de la part des jeunes eux-mêmes

L'idée partagée a été de reproduire en l'adaptant le concept « Vis ma vie » : Un jeune suit un dirigeant dans ses activités quotidiennes une journée. Inversement, le dirigeant s'engage à passer un moment au plus proche de son homologue jeune.

6 binômes ont été constitués. Courant mars, les résidents et les dirigeants ont pu découvrir le quotidien de chacun au cours d'1/2 ou d'une journée.

Une soirée témoignage a ensuite eu lieu le 31 mars en clôture de la journée de la jeunesse organisée par le CJD.

Le bilan de ce projet est 100% positif tant du point de vue des jeunes que de celui des dirigeants. La preuve en est par la reconduite du projet en 2017 avec cette fois 13 dirigeants motivés pour vivre l'expérience.

▪ **CULTURE ET MISE EN CULTURE**

L'association se préoccupe de l'éducation culturelle des résidents, dont un grand nombre forme les « publics empêchés ». L'accès à la culture est pensé ici comme un facteur de socialisation. La découverte du tissu associatif et culturel local permet de façon complémentaire une meilleure intégration dans le territoire.

Action 1 : Adhérent à Culture du Cœur

Depuis la création de cette association, AJH en est adhérente. Elle permet l'obtention de billets (culturels et sportifs) gratuitement dans le cadre d'un accompagnement individuel. L'équipe éducative informe les résidents des possibilités avec toutefois peu de succès.

Action 2 : « Impro à la Une » en partenariat avec la Compagnie La Clef

- Un spectacle trimestriel d'improvisation théâtrale (15/03/2016, 10/05/2016, 22/11/2016). Chaque spectacle est l'occasion de réunir une quinzaine de résidents. Le public est mixte, réunissant membres de la compagnie, adhérents du restaurant et résidents (avec des équipes de jeunes tenant la billetterie et le bar).

Action 3 : Des concerts avec le centre de formation Jazz à Tours

- En partenariat avec Jazz à Tours, deux concerts à « l'espace résident » ont été programmés en soirée (Jeudi 19 mai à 20h et le mercredi 7 décembre à 20h). Ces rencontres ludiques et culturelles pour les résidents font parties intégrantes du cursus des étudiants de Jazz à Tours.

▪ **LES MOMENTS MARQUANTS DE L'ANNEE**

Des moments singuliers viennent régulièrement rythmer la vie de l'association et des résidents tout au long de la saison. Souvent, ils permettent de rassembler les résidents, les administrateurs, et les salariés autour d'un projet commun à partager.

L'apéritif de rentrée

Le jeudi 13 septembre, se sont réunis les résidents, des administrateurs et des salariés. Ce temps d'accueil des nouveaux venus ouvre la saison et permet de se rencontrer autour d'un verre et de gourmandises, préparées par l'équipe de cuisine.

Les élections aux instances

Les élections au Conseil d'Administration et au Conseil de Vie Sociale se sont tenues les 23 (hôtel de l'alternance) et 24 (Résidence Henri Fontaine) novembre 2016. Cette année, les dates d'élections ont été plus tardives car un gros travail d'information et de mobilisation a dû être entrepris afin de voir émerger des candidats. Pour la 1^{ère} fois, le vote en ligne a été mis en place afin que les résidents alternants puissent prendre part aux votes. Une soirée électorale en présence d'administrateurs a permis de rappeler les mandats, et de préparer l'organisation des instances de participation.



La soirée de Noël

Le jeudi 14 décembre, avant les vacances de Noël, les résidents administrateurs et salariés se sont réunis autour d'un repas de fête offert par l'association. Une petite centaine de convives étaient présents cette année avec une bonne représentation des jeunes de la résidence « hôtel de l'alternance » et jeunes logés en diffus sur le territoire. Une soirée dansante s'est tenue après le repas à l'Espace Résidents, avec l'inévitable passage du Père Noël pour les plus sages.

3-3 L'accompagnement auprès des autres jeunes

▪ **L'ACCOMPAGNEMENT « MISSION LOCALE »**

Nous avons depuis de nombreuses années une convention avec la Mission Locale de Touraine pour qu'un des salariés de l'Association soit, sur un mi-temps, conseiller Mission Locale associé.

Contenu de l'accompagnement

Le conseiller doit accompagner le jeune dans ses démarches et construire avec lui son projet professionnel. L'élaboration du projet professionnel se fait souvent à moyen terme car elle nécessite une évaluation de la situation. Elle peut prendre des formes diverses : la mise en place de Période en Milieu Professionnel, des enquêtes métiers, une orientation vers la Plateforme d'Orientation Professionnelle, un bilan de compétences, une demande de CIF...

Mais l'accompagnement ne se limite pas à l'insertion professionnelle. En effet, le conseiller doit faire face à des demandes liées à la santé, le logement, les droits, les loisirs, la mobilité... Cet accompagnement nécessite un

important travail en réseau avec d'autres professionnels (ex. les organismes de formation, Pôle Emploi, l'Espace Santé Jeunes, les Maisons De la Solidarité...)

Le conseiller peut également s'appuyer sur les outils mis à disposition afin de sécuriser les parcours d'insertion : les aides de l'Etat (FIPJ, CIVIS...), les aides liées à la mobilité du Conseil régional ainsi que les aides du Conseil Départemental (FDAJ, AJF...).

L'action de la Mission Locale de Touraine en matière de relations avec les entreprises vise à favoriser le rapprochement jeunes – employeurs et ce, le plus en amont possible des recrutements. L'objectif du Service Entreprise de la Mission Locale est de développer le réseau des entreprises et de faire de ces dernières de véritables partenaires des parcours d'insertion des jeunes.

Le conseiller peut alors s'appuyer sur « le parrainage » qui fait appel à la mobilisation bénévole de professionnels en activité ou jeunes retraités, pour guider et motiver les jeunes vers l'emploi. En parallèle de l'accompagnement Mission Locale, le conseiller peut faire appel au Relais Malakoff Médéric afin d'entraîner les jeunes à l'entretien de recrutement.

Le Conseil en Evolution Professionnelle mis en œuvre dans le cadre du SPRO (émane de la loi du 5 mars 2014) :

Le conseil en évolution professionnelle (CEP) est un dispositif d'accompagnement gratuit et personnalisé proposé à toute personne souhaitant faire le point sur sa situation professionnelle et, s'il y a lieu, établir un projet d'évolution professionnelle (reconversion, reprise ou création d'activité...).

L'offre de service du CEP au sein de la Mission Locale se structure autour de 3 niveaux :

1er niveau : un accueil individualisé qui permet d'analyser la demande de la personne et d'identifier, le cas échéant, la structure la mieux à même de lui offrir le service adapté à son besoin. Les modalités de cet aiguillage ont été formalisées dans le cadre du SPRO.

2ème niveau : un conseil personnalisé qui permet au jeune de clarifier sa problématique d'évolution professionnelle, d'identifier ses compétences et celles à acquérir pour améliorer sa qualification et favoriser son évolution (besoins de formation), d'identifier les emplois correspondant aux compétences, de bénéficier d'une méthodologie de construction de projet professionnel et d'apprécier la faisabilité du projet d'orientation au regard des opportunités identifiées.

3ème niveau : un accompagnement personnalisé à la mise en oeuvre du projet. A ce stade, les conseillers ont été initiés à la démarche d'ingénierie financière du projet de formation en mobilisant le compte personnel de formation (CPF) du jeune.

Les dispositifs formalisés d'accompagnement :

Le CIVIS (contrat d'insertion dans la vie sociale) :

C'est un droit à l'accompagnement pour l'accès à la vie professionnelle ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans révolus, en difficulté pour trouver un emploi et confrontés à un risque d'exclusion professionnelle.

L'accompagnement CIVIS se réalise dans le cadre d'un engagement contractuel et formalisé. Le contrat CIVIS mentionne les actions proposées pour la réalisation du projet d'insertion professionnelle. Il précise l'obligation faite au jeune de participer à ces actions. Il ouvre également des droits permettant de lever des freins à l'insertion (aide financière, accès aux contrats aidés...)

C'est une approche globale qui comprend aussi l'accès au logement, aux soins, à la mobilité, grâce à des rendez-vous réguliers ainsi que des points téléphoniques.

Deux CIVIS existent : Le CIVIS classique concernant les jeunes de niveau V et plus ; et le CIVIS renforcé dédié aux jeunes non qualifiés.

Le PPAE (Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi) :

Il s'agit d'un partenariat renforcé entre Pôle Emploi et le réseau des Missions Locales
Critères d'orientation des jeunes par Pôle Emploi vers la Mission Locale :

- Un projet personnel mal défini ou en inadéquation avec le marché du travail
- Une situation personnelle susceptible d'être un frein à l'accès ou au maintien à l'emploi.
- Une absence de repères ou de réseau dans la recherche d'emploi, ou un découragement par des échecs successifs.
- Un niveau de qualification insuffisant au regard du projet professionnel.

La Garantie Jeunes :

La « Garantie Jeunes » a été mise en œuvre en septembre 2015 de manière expérimentale. Elle permet aux jeunes de moins de 25 ans de bénéficier d'une allocation mensuelle équivalente au RSA tout en bénéficiant d'un accompagnement renforcé et contractualisé pour trouver un emploi.

Le Gouvernement a mis en place la Garantie Jeunes pour les jeunes les plus éloignés de l'emploi, en situation de grande précarité. Ce dispositif fondé sur le "donnant-donnant" s'inscrit dans le cadre d'un parcours intensif d'accès à l'emploi et/ou à la formation.

Concernant les modalités de l'accompagnement : Il s'agit d'une session collective à temps plein pendant six semaines. Elle se poursuit par de l'accompagnement sous forme individuel et collective avec la constitution d'un planning hebdomadaire d'activité le jeune.

L'orientation vers ce dispositif se réalise en interne. Le conseiller Mission complète un dossier de candidature qui sera présenté auprès d'une Commission Locale afin de vérifier les critères d'éligibilité. Enfin, le dossier sera présenté auprès de la Commission Départementale en charge des décisions d'entrée dans le dispositif.

Profils des jeunes accompagnés

Rattachée au Service Logement Jeunes, notre salariée a reçu et accompagné 88 jeunes (49 hommes et 39 femmes) en 2016 (82 en 2015).

Majoritairement, les jeunes accompagnés sont d'un niveau IV validé (29.5%) et d'un niveau V validé (20.5%).

Concernant le moyen de transport, les jeunes se déplacent en majorité, en transports en commun (71.8%).

Ils sont pour 93.2% d'entre eux célibataire.

46.6% des jeunes accompagnés vivent en logement autonome (locataire). Pour autant, ils sont en majorités soutenus financièrement par leurs parents.

Concernant les nouveaux jeunes accueillis au cours de l'année 2016 ; **22 jeunes sont âgés de 18 à 21 ans, 15 jeunes sont âgés de 22 à 25 ans et 8 mineurs** ont été accueillis.

Données relatives à l'activité :

En 2016, selon la convention qui nous lie à la Mission Locale, l'activité du conseiller est définie à partir des indicateurs quantitatifs suivants :

- Nombre annuel de premiers accueils : 55 jeunes
- Nombre de jeunes reçus en entretien individuel dans l'année : 105 jeunes
- Nombre d'entretiens individuels réalisés dans l'année : 335

Au cours de l'année 2016 :

- **45** premiers accueils ont été réalisés (45 en 2015)
- **88** jeunes ont été reçus en entretien individuel (82 en 2015)
- **262** entretiens (284 en 2015) ont été réalisés dans l'année.
- **8** jeunes (9 en 2015) sont entrés dans le programme CIVIS (avec une demande de stopper les entrées de avril 2016 à septembre 2016).

Mises en relation réalisées :

- Sur des offres d'emploi : 124 dont 56 mises en relation sur offres d'emploi existantes (offres recensées par la Mission Locale) et 68 mises en relation simple (offres d'emploi autres que celles recensées par la Mission Locale : Pôle Emploi, sites Internet, bon coin ...) (161 en 2015).
- Demandes d'aides financières : 22 pour 15 jeunes (16 pour 13 jeunes en 2015)

Sur l'ensemble de nos accompagnements, en 2016, 46 jeunes sont entrés en emploi et/ou en formation (82 entrées en situation).

- CDD/CDI : **28** (dont 10 CDI) (34 dont 6 CDI en 2015)
- Emploi d'avenir : **4** (8 dossiers en cours)
- Autres contrat aidés : **4** (2 en 2015)
- Contrats en alternance : **10** (10 en 2015)
- Formation : **11** (19 en 2015)
- Service civique : **4**
- Scolaire : **2**
- PMSMP : **18** pour **10** jeunes dont **3 renouvellements** (12 pour 8 jeunes en 2015)
- Orientation vers la Garantie Jeunes : **8 jeunes**

- **L'ACCUEIL, INFORMATION, ORIENTATION, ACCOMPAGNEMENT (AIOA) A LA RECHERCHE DE LOGEMENT**

Tout jeune âgé de 16 à 30 ans peut franchir les portes de l'Association via son Service Logement Jeunes pour une simple demande d'information ou pour bénéficier d'un véritable accompagnement dans sa recherche de logement. Les jeunes sont orientés et accompagnés vers notre propre parc de logements, vers les bailleurs sociaux, vers les structures d'hébergement ou encore vers les bailleurs privés notamment par l'intermédiaire de notre Service de Médiation Locative (outil permettant entre autre la mise en relation des propriétaires privés avec des jeunes en recherche de logement. Nous réalisons également, dans ce cadre, des mesures AVDL (Accompagnement Vers et Dans le Logement) destinées au public dont la situation logement/hébergement est la plus précaire.

Modalités de mise en œuvre :

Le SLJ intervient sur l'ensemble du département (en partenariat avec l'ASHAJ sur le Pays Loire Touraine). Des permanences sans rendez vous permettent aux jeunes de l'agglomération d'être reçus rapidement et ce, en fonction de leur disponibilité (nous disposons de 5 permanences hebdomadaires). Sur les autres territoires, des permanences sur rendez-vous sont fixées dans un souci d'optimisation des déplacements et du temps de travail de la salariée. Elles sont tenues tous les 15 jours à Loches, Château la Vallière, Chinon, Langeais et à Bléré, Château Renault, Amboise par l'ASHAJ.

Les conseillères habitat consacrent en moyenne 20 min à l'entretien de 1^{er} accueil. Ce temps peut être physique ou téléphonique. Si le jeune adhère à l'accompagnement proposé, il est ensuite reçu sur RDV. Le lien partenarial très fort nécessaire à l'accompagnement et à la finalisation des dossiers administratifs peut s'effectuer lors de temps administratifs mais aussi en présence des jeunes.

Des entretiens téléphoniques sont systématisés pour tous les jeunes qui ne peuvent pas se déplacer (issus d'autres départements, mobilité réduite...).

Sur l'ensemble du département, nous avons accueilli et accompagné 1181 (1280 jeunes en 2015). 1012 nouveaux jeunes ont été accueillis contre 1096 en 2015. Nous avons réalisé environ 3000 entretiens.

Les profils des jeunes accompagnés :

- Ils sont âgés pour 77% de 18 à 25 ans.
- Ils sont en grande majorité célibataires (plus de 87%).
- 15.6% d'entre eux étaient sans ressources au moment du premier accueil (10% en 2015). 15% environ étaient en attente de ressources (13.5% en 2015).
- Plus de 30 % étaient demandeurs d'emploi et/ou bénéficiaires de minima sociaux, près de 19% sous contrat (CDD ou CDI, à temps plein ou partiel, contrat aidé) (25% en 2015). Plus de 45% étaient étudiants, scolaires, alternants ou stagiaires de la formation professionnelle (30% en 2015). A noter également que nous avons reçu près de 100 jeunes dans le cadre du dispositif Garantie Jeunes.
- Leur principal motif de recherche est relatif à une question de mobilité professionnelle ou formative (30%), à une volonté de prise d'autonomie (17%) mais 5.2% d'entre eux viennent également nous rencontrer car ils sont sans abri ou parce que leur logement est inadapté (11.5%) ou leur hébergement précaire (12.3%).

Des RDV individuels sont privilégiés pour recevoir les jeunes pris en charge par l'**Aide Sociale à l'Enfance**. Ces entretiens, généralement réalisés avec le référent du jeune, demandent plus de temps car ils ont souvent une visée éducative plus importante additionnée à un travail auprès du professionnel également plus soutenu. Nous avons fait le choix qu'une conseillère habitat soit spécifiquement référente de ces jeunes. Nous sommes donc désormais bien repérés par les structures de l'ASE et le nombre de jeunes accueillis dans ce cadre a une nouvelle fois augmenté cette année (87 contre 59 en 2015 et 34 en 2014). Pour 80% d'entre eux, il s'agit d'une fin de prise en charge de l'ASE.

Contenu de l'accompagnement

Lors des rendez vous, les conseillères habitat évoquent la situation sociale globale des jeunes : l'emploi, la situation locative antérieure, le projet de recherche, le budget et les démarches effectuées ou non. C'est aussi l'occasion de contact avec les professionnels gravitant autour du jeune et de faire du lien.

Lorsque cela s'avère nécessaire, les conseillères habitat sont amenées à accompagner les jeunes lors de visites de logement, à la signature d'un bail, à participer à des entretiens tripartites ou à constituer des démarches en dehors du logement pour justement débloquer la recherche (ouverture de comptes bancaires, dossier MDPH, dossier de surendettement...).

Nous constituons de nombreux dossiers de demande :

- de logement social (Tour(s) Habitat, Val Touraine Habitat, Touraine Logement, CIL...),
- en Résidence sociale/ FJT du réseau Habitat Jeunes,
- en CHRS collectifs ou éclatés, en pension de famille, en résidence sociale, logement temporaire via la Commission Unique d'Orientation (CUO),
- de Droit Réserve Etat (DRE).

Mais également de plus en plus de dossiers de demandes d'aides financières :

- au Fonds de Solidarité Logement (FSL)
- au CIL Val de Loire pour les aides Mobili Jeunes
- à la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) pour des prêts ou pour les aides au logement,
- au Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes (FDAJ),
- aux différentes associations caritatives

La constitution et le suivi de ces dossiers font partie intégrante du temps d'accompagnement des conseillères habitat.

Les principales difficultés repérées et qui perdurent :

- *L'orientation inadéquate des jeunes sans ressources mais sans autre problématique particulière associée.* Les seules solutions mobilisables sont les foyers d'urgence et les CHRS, parfaitement inadaptées. Le travail mené par le groupe « Logement des jeunes » du PDALPD, sur cette difficulté majeure, a permis d'activer un nouveau dispositif expérimental. Ce logement doit permettre de loger 2 jeunes en cohabitation, en capacité d'accéder à des ressources dans les 6 mois. Les jeunes susceptibles d'accéder à ce dispositif sont accompagnés par les conseillères habitat avec lesquelles est instruite une demande auprès de la CUO. En deux ans d'expérimentation, 7 jeunes sont passés par cet hébergement.

- *La question des personnes inscrites dans le cadre de formations rémunérées, service civique ou dans le dispositif Garantie Jeunes et ne donnant pas suite à une ouverture de droits au chômage.*

Dans ce contexte, il reste difficile de travailler sur un véritable projet de recherche de logement, la mise en péril du projet d'insertion professionnelle peut alors être une des conséquences lorsque le parc associatif n'est pas en capacité de répondre.

Ces différentes difficultés expliquent notamment que 35% des jeunes reçus en moyenne reportent leur projet ou ne viennent plus à leurs rendez vous. Néanmoins, malgré ces freins très importants, près de la moitié des jeunes accompagnés par le Service Logement Jeunes accèdent à une

● LES INFORMATIONS COLLECTIVES RELATIVES A LA RECHERCHE DE LOGEMENT

Cette action de sensibilisation a pour objectif de développer les connaissances des jeunes, nécessaires pour définir et mener à bien leur projet d'accès à un logement autonome, à partir d'échanges et de leurs propres questionnements.

Le public concerné regroupe des jeunes de 16 à 30 ans, orientés par les partenaires, qui souhaitent s'engager dans une recherche de logement ou simplement en demande d'information.

L'Association Jeunesse et Habitat présente son action et plus particulièrement celle du Service Logement Jeunes. Le public se présente également et s'ensuivent des échanges de questions-réponses avec la possibilité de visiter le Foyer des Jeunes Travailleurs de Tours.

Après l'intervention collective d'une durée d'environ 2 heures à 2h30, un entretien individuel peut être proposé aux jeunes s'ils souhaitent être accompagnés dans leur recherche, sur les territoires ou à Tours.

Trois axes d'intervention sont privilégiés : savoir chercher, savoir louer, savoir habiter.

Sont abordés les droits et devoirs d'un locataire, les documents indispensables à détenir pour entamer une recherche de logement, le vocabulaire à connaître (garantie, caution, locapass, bail, état des lieux...), les démarches à réaliser, les éléments budgétaires...

Ces actions collectives ont, pour certaines personnes, amorcé une recherche de logement qui leur a permis de trouver un logement ou de reporter leur projet par manque de solvabilité, d'un départ vers un autre territoire... Certains jeunes étaient venus pour avoir des informations pratiques sur le savoir chercher avant d'entreprendre des recherches seuls.

En 2016, 14 informations collectives ont été réalisées pour 284 jeunes.

Nous avons très fortement réduit notre nombre d'interventions (26 en 2015) du fait de l'arrêt de subventions dans ce cadre. Nous sommes rentrés, cette année, dans une logique de prestations et comme nous l'avions pressenti, certains partenaires, même historiques, n'ont pas intégré cet atelier dans leur budget

Les structures concernées ont été la Mission Locale de Touraine sur des sessions Garantie Jeunes ainsi que le CFA des Douets à Tours Nord. Les structures sont systématiquement rencontrées en amont pour adapter au maximum notre intervention au public concerné.

Nous travaillons avec des jeux de société « jeu m'Loge » et « Kijoulou ».

« Jeu m'loge » est une sorte de Trivial poursuit » du logement qui permet de faire le lien avec d'autres thématiques périphériques : budget, impôt, économie d'énergie, droits...

« Kijoulou » est, quant à lui, une sorte de Jeu de l'Oie, où les jeunes sont dans la peau d'un locataire pendant 1 mois et doivent gérer le quotidien, l'administratif et le budget d'un locataire avec un profil donné. Il permet de faire le lien avec d'autres thématiques telles que l'environnement, les économies d'énergie...

Ces 2 jeux sont un support à l'échange du fait d'une approche ludique facilitatrice pour les jeunes peu ou pas enclins à s'exprimer dans un groupe.

- **LES MESURES « ASLL » MAINTIEN**

La mesure d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) est sollicitée face à certaines difficultés repérées dans la prise en main d'un logement et à un besoin exprimé par les personnes d'être soutenues dans son investissement. Les axes de travail sont par la suite précisés lors de la signature d'un contrat d'accompagnement. Les entretiens réguliers au domicile et au Service Logement Jeunes ainsi que des ateliers collectifs et des rencontres extérieures avec des partenaires, permettent de travailler ces différents objectifs individualisés.

En 2016, **18 mesures** ont été accordées et financées (contre 30 en 2015) par le Conseil Départemental pour **15 ménages accompagnés** (6 mesures de 6 mois dont 5 renouvellements et 10 mesures de 3 mois et 2 mesures qui ont été terminées avant les 3 mois). A noter également que les suivis de 7 mesures accordées et financées au titre de l'année 2015 se sont terminées en 2016. La différence de nombre de mesures accordées entre 2015 et 2016 s'explique sur le fait que le Conseil départemental nous a sollicités pour réaliser des mesures complémentaires qu'il ne pouvait exercer en interne.

En 2016, nous avons continué d'exercer les nouvelles mesures mises en place en 2014 par le Conseil Départemental, il s'agit des mesures « premiers pas dans le logement », accordées pour une durée de 3 mois. Cette mesure « allégée » par rapport à une mesure ASLL maintien classique vise à accompagner le ménage pour la réalisation des démarches afférentes à la prise d'un logement autonome (ouverture des compteurs, mise en place des paiements, mensualisation des charges, ouverture des droits...). Même si lors de l'évaluation de la situation, le travailleur social estime qu'un accompagnement renforcé de plus longue durée est nécessaire, c'est automatiquement cette 1^{ère} mesure qui est pour l'instant validée par le Conseil Départemental.

Ces nouvelles mesures nécessitent un travail partenarial étroit avec les services sociaux de secteur car dans ce cadre nous ne nous y substituons pas et n'assurons pas la référence socio professionnelle pour les personnes bénéficiaires du RSA.

Caractéristiques des jeunes accompagnés (18-30 ans) :

Les 15 ménages (17 adultes) concrètement accompagnés en 2016 se composent de la façon suivante :
10 hommes seuls – 3 femmes seules - 1 couples avec enfant(s) – 1 couple sans enfant

En début de mesure :

TRANCHE D'AGE	% en 2016	% en 2015
Les 18 – 21 ans	29%	43
Les 22 – 25 ans	36%	25
Les 26 -30 ans	29%	32
Les plus de 30 ans	6%	0

STATUT D'ACTIVITE	% en 2016	% en 2015
Bénéficiaire du RSA socle	23%	50
Bénéficiaire de l'AAH	18%	3.5
En alternance	12%	
En formation professionnelle		3.5
Salarié en CDD à temps plein	12%	14.5
Salarié en CDD à temps partiel	6%	11
Salarié en CDI à temps plein		3.5
Salarié en CDI à temps partiel		
Salarié en intérim	6%	3.5
GJ	6%	
RESSOURCES	% en 2016	% en 2015
Sans ressources	18%	7

- de 461€ / personne	18%	21.5
Entre 462 et 808€	40%	43
Entre 809 et 1148€	12%	21.5
+ de 1148€	12%	7

A noter que les chiffres ont été revalorisés par rapport à 2015 en tenant compte de l'augmentation du RSA socle, de l'AAH et du montant net du SMIC.

Les trois ménages sans ressources au moment du démarrage de la mesure ont été accompagnés dans le cadre des mesures ASLL sur le dispositif du logement expérimental destiné à accueillir des jeunes sans ressources.

Le contenu de l'accompagnement

Les principaux axes travaillés sont :

- L'appropriation du logement
- L'aide dans la gestion du budget : les accompagnements budgétaires sont réellement compliqués à mettre en place du fait de plusieurs facteurs : ressources quasi inexistantes ou faibles, rapport à l'argent complexe, nécessité de rigueur budgétaire, sollicitations extérieures (crédits à la consommation, société de consommation...).
- L'accompagnement dans les démarches administratives
- L'accès aux droits (santé, emploi, logement, etc.)
- L'insertion sociale et professionnelle.

Mais il est toujours abordé lors des entretiens, d'autres axes de travail, tels que l'éducation des enfants, les relations familiales, l'histoire de vie, l'estime de soi, l'entrée dans l'âge adulte, la mobilité, le rapport à l'identité... Autant de sujets qui nécessitent régulièrement des orientations et parfois des accompagnements vers nos partenaires.

En 2016, nous avons mené à bien des projets d'ateliers collectifs (goûters de Noël, atelier sur le tri des documents administratifs, atelier sur la gestion budgétaire, atelier Impôts).

Le partenariat avec l'Agence Locale des Energies 37 a été maintenu afin de sensibiliser les jeunes autour des économies d'énergie et du gaspillage (visite d'un appartement témoin, des ateliers éco gestes, soirée jeux...)

L'ensemble de ces ateliers collectifs ont été ouverts aux résidents de l'Association mais également aux personnes accompagnées dans le cadre des mesures ASLL.

4-1 Les projets de développement d'une offre adaptée aux besoins des jeunes

Depuis plus de 10 ans, avec l'appui des pouvoirs publics, l'association contractualisait chaque année avec des Communautés de Communes dotées d'un PLH, afin de réaliser des études. Ce travail a permis d'accompagner plusieurs territoires dans les réflexions relatives à la problématique « habitat jeunes » de telle sorte à ce que des programmes d'actions puissent être envisagés et rendus opérationnels. Nous constatons depuis la fin d'année 2009, un relatif essoufflement de cette dynamique. Seuls quelques territoires restent aujourd'hui à mieux appréhender.

En revanche, depuis quatre ans, nous assurons le « service après vente » auprès des Communautés de Communes en les accompagnant dans la réalisation d'opérations, à différentes échelles.

- **Les PLH des Communautés de communes**

Nous avons participé, au travers plusieurs ateliers et réunions, à l'élaboration du PLUi-H de la communauté de communes Chinon, Vienne et Loire, ainsi qu'au diagnostic des autres communautés du Chinonais.

- **L'alimentation de la plateforme régionale e-logement**

Piloté par l'URHAJ Centre avec l'appui du Conseil Régional et de l'Etat, ce projet nous associant en Indre et Loire vise à lever l'un des freins à la mobilité formative que peut être l'accès à un hébergement quand les apprenants sont appelés à fréquenter un territoire de façon courte et/ou séquencée. Après une étude réalisée en 2013, visant à recenser et rendre visible l'offre d'hébergement existante, 2014 a permis la phase opérationnelle de conception de l'outil en ligne. En début d'année 2015, le lancement de la plateforme « e-logement » a été inauguré. La plateforme est maintenant active et nous avons localement à l'alimenter avec, en particulier, des offres d'hébergement chez l'habitant en secteur rural.



- **L'Hôtel de l'Alternance :**

Retenue par le Premier Ministre au titre des Investissements d'Avenir, localisée sur la partie du site des casernes Beaumont-Chauveau appartenant à l'Etat, l'hôtel de l'alternance a pu ouvrir ses portes au 1^{er} septembre 2016 et accueillir ses premiers occupants.

Pour rappel, il s'agit de la création d'un foyer des jeunes travailleurs – résidence sociale de **45 logements pour 60 places** dont la particularité est de proposer des séjours courts et/ou séquencés, prioritairement à des jeunes en formation par alternance, grâce à une gestion de type hôtelier. Les logements ont été rapidement occupés démontrant qu'elle répond parfaitement aux besoins qui avaient été identifiées dans la phase de diagnostic.

Elle devrait être inaugurée en février 2017.

- **Une nouvelle résidence Habitat Jeunes à Bléré :**

Portée par la Communauté de Communes Bléré – Val de Cher, une nouvelle résidence devrait voir le jour sur le site de l'ancienne Gendarmerie. L'ASHAJ et l'EPCI ont été accompagnés dans les premières phases par l'association pour la partie administrative.

4-2 La co-animation du « Groupe logement des Jeunes » du PDALPD

Le groupe « Logement des jeunes » du PDALPD 2012-2016 se réunit environ une fois par trimestre. Il est co-animé par l'Entr'Aide Ouvrière (EAO) et AJH. Le premier objectif qui lui a été assigné est de travailler sur la **problématique des jeunes sans ressources** ou aux ressources précaires ne permettant pas l'accès à un logement ou un hébergement adapté à leur situation.

Une étude dans ce cadre a été réalisée. En décembre 2014, une expérimentation a été lancée avec la prise d'un logement auprès de Tour(s) Habitat, pour une colocation de 2 jeunes sans ressources. Elle vise les jeunes qui ne relèvent pas d'un accompagnement resserré de type CHRS mais d'un accompagnement renforcé relatif à leur insertion professionnelle porté par la Mission Locale de Touraine.

En 2015, nous avons accueilli 4 jeunes sur ce dispositif. 2 ont accédé à un logement en résidence sociale de l'Association et 1 à un logement de droit commun dans le parc social accompagné d'une mesure ASLL.

En 2016, le groupe a suivi la mise en oeuvre de ce dispositif. Un jeune a intégré le dispositif Garantie Jeunes et a poursuivi son parcours dans une des résidences de l'association. 3 nouveaux jeunes sont entrés dans le logement.

Le Comité Responsable du PDALPD a validé la poursuite sur 2017 du dispositif. Le financement est assuré en partie par l'Etat via de l'ALT et le Conseil départemental nous a accordé une mesure ASLL supplémentaire. Cependant, cela ne finance pas intégralement ce projet et nous recherchons des partenaires mécènes. Pour le moment, ce sont les fonds propres de l'association qui permettent, en complément, de pérenniser le dispositif.

Le groupe a également contribué à la mise en place de la **journée « Logement/Hébergement »** qui s'est tenue le 26 avril 2016. Un atelier sur le logement des jeunes a été co-animé par la Mission locale de Touraine, l'association CLAAC de Chinon et AJH.

Nous avons également suivi le déploiement du dispositif **Garantie Jeunes** et son impact sur les questions de logement et d'hébergement. A l'initiative d'AJH et de la Mission Locale de Touraine, une réunion rassemblant l'ensemble des partenaires institutionnels et opérationnels oeuvrant dans ce champ devrait se tenir en début d'année 2017.

A noter également que nous participons à **d'autres groupes du PDALPD** :

- la communication
- la sécurisation et le maintien dans le logement
- le DRE

Nous sommes également associés aux différentes réflexions qui peuvent exister autour du logement et de l'hébergement et sommes membres de plusieurs instances décisionnaires sur ces mêmes thématiques : PLH, CUO ainsi que son comité technique, Commission de médiation locative (DALO), comités technique et responsable du PDALPD... En fin d'année 2016, nous avons été sollicités pour intégrer la CCAPEX (Commission de Coordination des Actions de Préventions des EXpulsions locatives) et avons accepté d'y siéger.

4-3 La mobilisation du parc privé : le service de médiation locative

Cette action consiste à prospecter, capter de nouveaux logements, mettre en relation des bailleurs privés avec des jeunes demandeurs de logement, réaliser une médiation locative, repérer des logements insalubres ou non décents... Elle englobe l'ensemble des leviers permettant de faciliter l'accès des jeunes au parc privé et le maintien dans leur logement.

Le service de médiation locative intègre donc 2 activités principales : l'animation d'une bourse au logement et « Un toit en partage ».

-L'animation d'une bourse au logement :

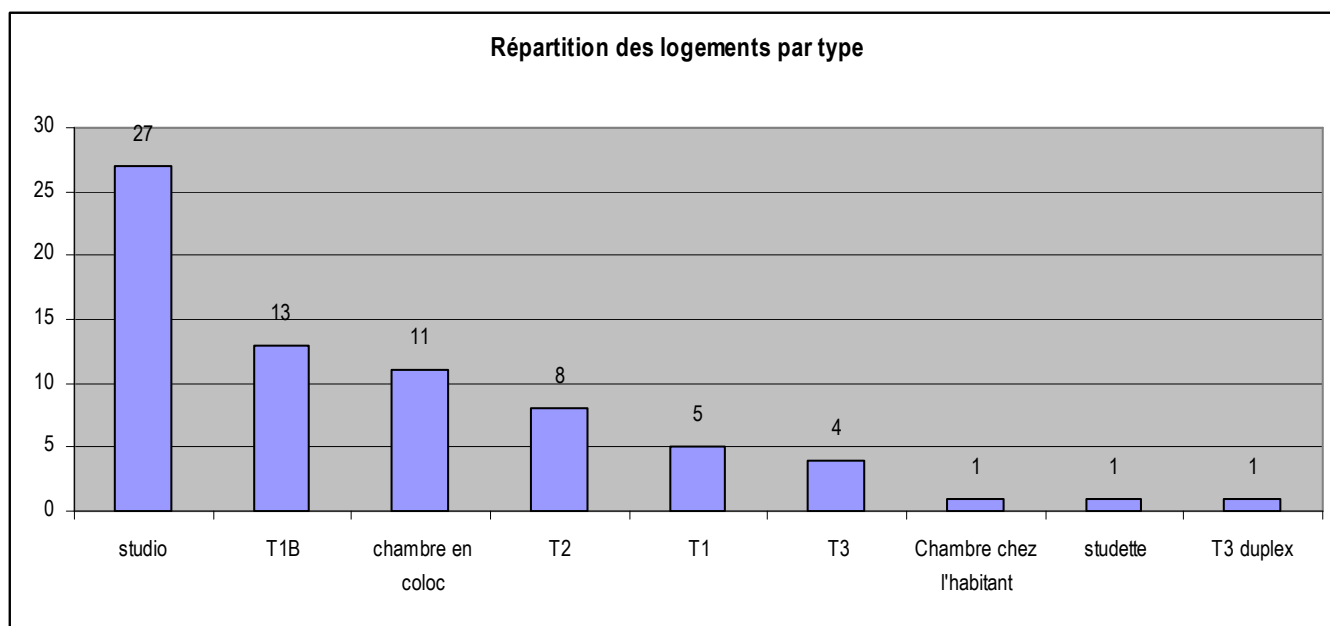
Elle nous permet de collecter des offres de logement grâce à la mise en place de relations privilégiées avec des bailleurs privés. Nous les proposons, après étude de leur projet, aux jeunes que nous accompagnons dans leur recherche. Nous assurons également un suivi du jeune une fois son entrée réalisée dans le logement.

En 2012, nous avons procédé à une refonte importante de la Bourse au logement en visant la fidélisation de nos partenaires bailleurs : mise en place d'une charte de la médiation locative, adhésion des bailleurs, contrat d'accompagnement pour le jeune, une systématisation des visites de logement en amont...

Au 31/12/2016, notre bourse au logement compte 359 logements pour 113 bailleurs

Afin de rendre davantage compte de la réalité de l'activité et des logements qui ont été mobilisés, nous souhaitons mettre en exergue parmi ce stock, le nombre de logements pour lesquels nous avons été en lien. Ainsi, en 2016, 30 bailleurs privés nous ont communiqué des offres concernant 71 logements (pour près de la moitié d'entre eux, il s'agit de studio ou de T1bis, plus des deux tiers sont concentrés sur l'agglomération).

- Au 31/12/2016, notre bourse au logement compte 30 bailleurs privés pour 72 logements (pour près de la moitié d'entre eux, il s'agit de studio ou de T1bis, plus des deux tiers sont concentrés sur l'agglomération).
- 9 nouveaux bailleurs ont adhéré en 2016 et 21 ont renouvelé leur adhésion.
- 5 logements ont été visités.
- 53 mises en relation ont été réalisées pour 47 jeunes. 22 jeunes ont signé un bail avec un propriétaire de notre bourse au logement.
- Les entrées dans un logement de la Bourse représentent environ 21% des entrées réalisées par le SLJ dans le parc privé. (19% en 2015, 10% en 2014).



-Un Toit En Partage :

En début d'année 2015, nous avons pris contact avec des bénévoles qui portait cette initiative depuis 2007 car nous étions très intéressés par cette thématique. Lors de nos échanges, ils nous ont exprimé leur difficulté à gérer une activité qui franchissait un seuil de développement. Ils ne parvenaient plus à faire face aux demandes et à gérer le quotidien. Ils envisageaient l'hypothèse d'arrêter leur action ou de trouver une association acceptant de la reprendre. Reconnue pour son expertise sur les questions d'habitat et de jeunesse, notre association semblait avoir les atouts pour intégrer cette nouvelle action sans en dénaturer l'esprit et en cohérence avec notre projet associatif.

Portées par le Service Logement Jeunes, nous avons ainsi repris les activités au 1^{er} juillet 2015.

Le projet "Un toit en partage" entend développer une forme de relation intergénérationnelle originale, en offrant aux jeunes la possibilité d'être hébergés chez un senior. Cette démarche solidaire a pour but de favoriser un enrichissement mutuel à travers une meilleure connaissance de l'autre.

Ce projet repose en outre sur deux constats : la difficulté pour certains jeunes de se loger avec un budget resserré ainsi que l'existence d'une souffrance liée à la solitude chez certains seniors.

Il s'agit ainsi d'un concept simple mais d'une solution de logement pas comme les autres :

Un senior qui a une chambre libre, un jeune qui recherche un logement, l'envie mutuelle d'une entraide réciproque. Nous organisons alors la mise en relation et accompagnons les colocataires dans leur cohabitation. Il s'agit de participer au développement des relations intergénérationnelles en favorisant le dialogue et la solidarité entre toutes les tranches d'âge dans un esprit de tolérance.

Durant cette première année, nous avons rapproché 12 binômes et 1 trinôme. Les deux bénévoles de l'ancienne association, ont désormais intégré le conseil d'administration d'AJH et apporte au quotidien leur appui technique sur cette activité. Ces 2 bénévoles ont été rejoints par 3 autres personnes et forme avec la personne en charge du dispositif, un Comité Technique qui veille au bon fonctionnement de l'activité « Un Toit En Partage ».

En 2016 :

- nous avons constitué 13 binômes et 1 trinôme.
- 1 est en cours de signature.
- 6 seniors sont en attente dont 2 hors aggro : Chouzé-sur-Loire et Loches.

-Les autres actions menées pour faciliter l'accès des jeunes au parc privé et le maintien dans leur logement :

- Nous participons au programme LCTS :

En lien avec l'Etat, le Conseil départemental, la Communauté d'Agglomération Tour(s) Plus, nous intervenons pour faciliter la production et le suivi des logements privés conventionnés de type « très social ».

Les grands principes sont la sécurisation des bailleurs et la médiation entre les ménages et leurs locataires.

Nous assurons la médiation locative sur 5 LCTS (un à Tours centre, un à St Avertin, un à Chambray-les-Tours et deux à Loches).

En 2016, nous avons été interpellés pour :

- 3 renouvellements : deux à Loches et un à Tours centre.
- Aucune captation

- Nous sommes également en lien avec le PACT sur le volet « Insalubrité ».

Pas de nouvelles études pour cette année mais une en cours.

- Enfin, dans le cadre d'un partenariat avec l'Association des Compagnons Bâisseurs, nous participons aux comités de pilotage sur la sensibilisation des ménages et bailleurs à la précarité énergétique.

5- Le Restaurant Associatif

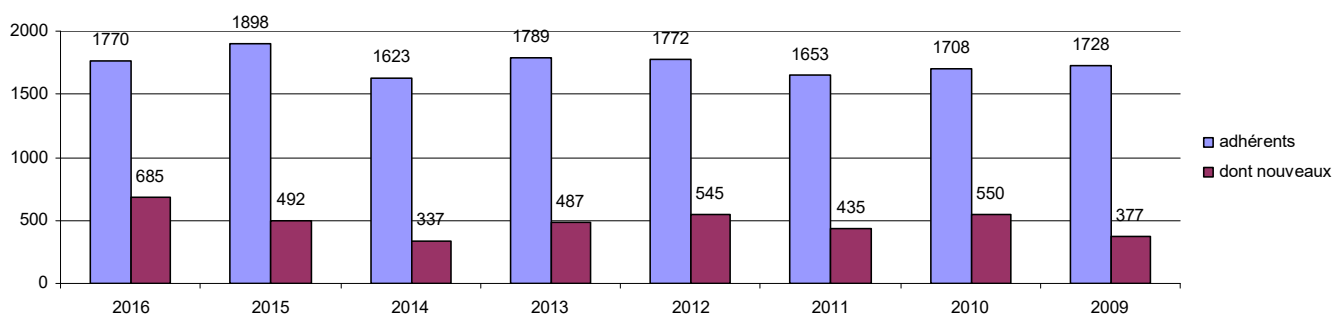
Depuis sa création en 1945, l'Association fait vivre une restauration associative ouverte aux adhérents demeurant dans le quartier ou y exerçant une activité professionnelle.

Ce service, certes original mais familier pour les associations Habitat Jeunes, fonde sa légitimité sur une mixité des publics accueillis. Chaque jour, jeunes résidents, employés et ouvriers du quartier, personnes âgées y résidant, directeurs de services de la Préfecture et du Conseil Départemental, cadres de la SNCF, élus du Conseil Départemental, majeurs protégés sous tutelle, musiciens de Jazz à Tours et du Conservatoire... s'y croisent et se côtoient.

Ce qui est moins visible, ce sont les autres actions menées qui concernent plus généralement les problématiques d'alimentation chez les jeunes. Nous en retrouverons le détail dans la seconde partie de ce chapitre consacré à la restauration associative.

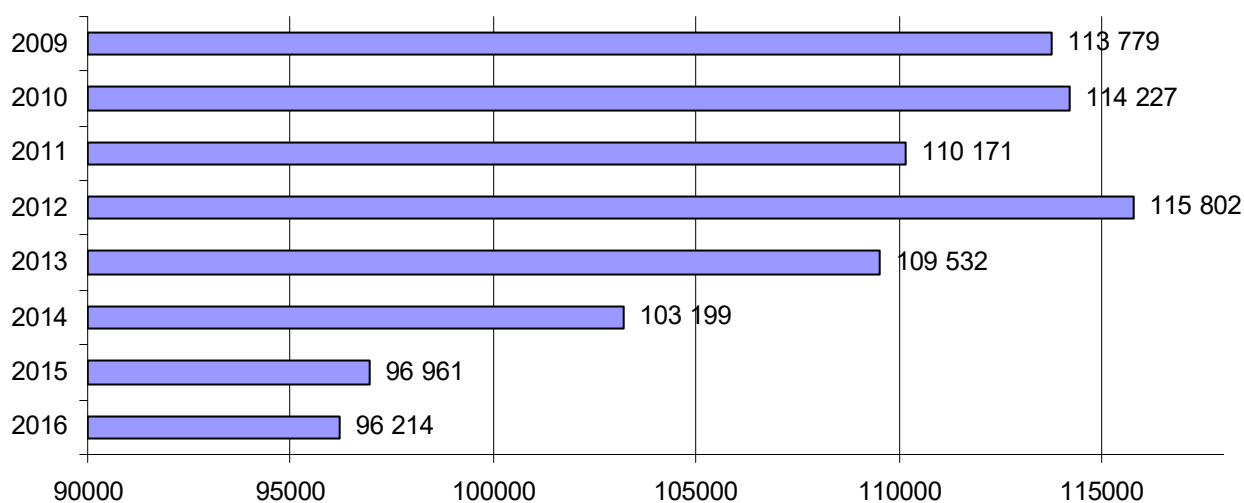
5-1 Le restaurant associatif - données générales

Les adhérents non résidents en 2016

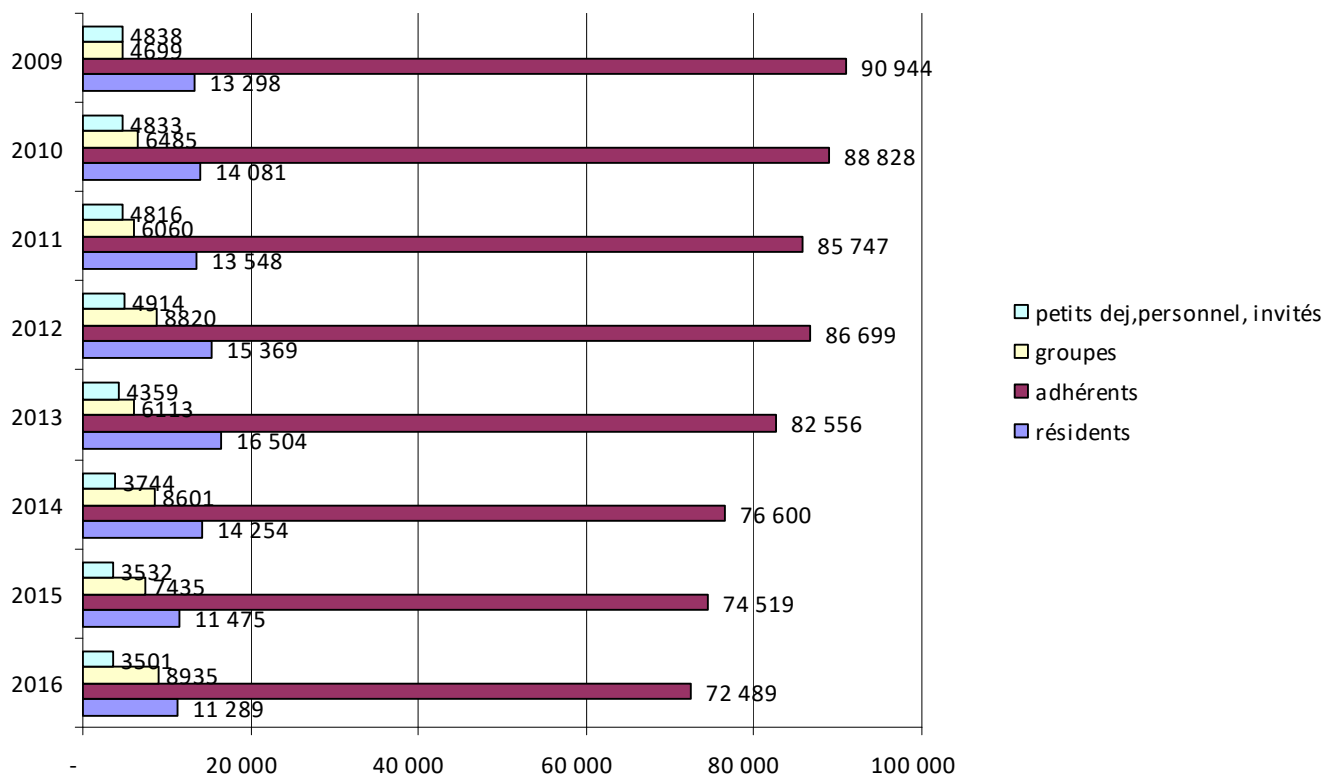


Nous connaissons une baisse de l'ordre de 7% du nombre des adhérents en 2016. La part des nouveaux adhérents s'élève à 26%, comme l'an passé. A noter également les 1850 adhésions journalières qui permettent à des convives de découvrir notre association avant d'y adhérer pour l'année.

La fréquentation du restaurant associatif



Malgré tous nos efforts, tant sur le plan de la qualité que sur celui de la communication, la baisse du nombre de repas servis se poursuit. Nous avons toutefois noté une légère reprise au 3^{ème} trimestre 2015 et au 1^{er} semestre 2016, mais celle-ci ne s'est pas poursuivie.



Ce graphique nous montre que nous enregistrons une nouvelle diminution du nombre de repas servis. Les groupes sont en progression d'une année sur l'autre, mais ne compensent pas la moindre fréquentation des adhérents et des résidents.

5-2 La fréquentation et le respect de l'instruction fiscale

Notre Association affirme le caractère social de son restaurant dont le fonctionnement s'inscrit dans les pratiques des Foyers de Jeunes Travailleurs et sont conformes à la ligne fixée par la Direction de la Législation Fiscale du Ministère des Finances. C'est sur ces bases que nous continuons à nous situer hors du champ d'application des impôts commerciaux.

Les critères précisés dans la « fiche technique » éditée par l'administration fiscale sont au nombre de douze regroupés sous quatre thèmes :

▪ **LE PRODUIT :**

Notre service de restauration est ouvert à une population autre que les résidents de manière à privilégier le brassage social et intergénérationnel. Les statuts de l'association, les rapports d'activité, les projets pédagogiques témoignent de cette volonté.

1 - Le produit proposé consiste en un repas complet consommable sur place.

En théorie, le repas peut ne pas être complet. Le self intégral permet la prise d'un seul élément. Dans les faits, aucun adhérent n'utilise cette faculté mais tous apprécient la souplesse du dispositif proposé.

2 - La salle de restaurant et ses horaires d'ouverture sont communs aux adhérents et aux résidents.

Ce principe est respecté.

3 - Les espaces alloués à la restauration sont imbriqués dans l'espace du Foyer. Il doit être nécessaire de passer par l'entrée du foyer pour accéder au restaurant

Ce volet de l'instruction est complexe à mettre en œuvre, notamment pour des raisons de sécurité. Les locaux d'activité ou spécifiquement liés à une fonction, du fait de leur implantation dans des bâtiments anciens de centre ville, sont dispatchés sur l'ensemble de l'unité foncière.

4 - La salle de restauration est sous la responsabilité de l'équipe éducative. Une coordination doit être organisée entre cette équipe et les services de restauration

Ce principe est respecté : L'Association s'est doté d'un projet social spécifique à ses adhérents non résidents. Animations, expositions, informations, communications ... les volets de ce programme sont présents et visibles dans l'espace restauration.

▪ **LE PUBLIC :**

5 - Les usagers du restaurant sont adhérents à l'association.

Ce principe est respecté : Tous les membres, résidents et non résidents, sont titulaires d'une carte d'adhérent. Celle-ci est exigée à chacun des passages.

L'analyse des caractéristiques de nos adhérents non-résidents nous permet, chaque année, de vérifier le brassage social et générationnel, voulu par l'Association.

En 2016 :

tranche d'âge	nombre	pourcentage
- de 20	39	2,20%
20 à 29	227	12,82%
30 à 39	278	15,71%
40 à 49	383	21,64%
50 à 59	379	21,41%
60 à 69	151	8,53%
70 à 79	63	3,56%
+ de 80 ans	23	1,30%
sans réponse	227	12,82%
Total	1770	100,00%

csp	nombre	pourcentage
Demandeur d'emploi	55	3,11%
Scolaire/Étudiant	184	10,40%
Ouvrier	49	2,77%
Employé	704	39,77%
Cadre supérieur	267	15,08%
Chef d'entreprise	15	0,85%
Profession libérale	19	1,07%
Retraité	228	12,88%
Organisation	3	0,17%
Prof intermédiaire	34	1,92%
Enseignant	2	0,11%
Non communiqué	12	0,68%
Autres	198	11,19%
Total	1770	100,00%

6 - Ils sont invités aux Assemblées Générales et ont le droit de vote.

Ce principe est respecté : Les adhérents sont invités par voie de presse. Des rappels sont effectués pendant plusieurs semaines sur les tables du restaurant.

7 - Ils sont éligibles au Conseil d'Administration

Ce principe est respecté : Les usagers de la restauration associative bénéficient de quatre postes dans le collège des membres associés. Ces postes sont systématiquement pourvus. Les résidents bénéficient également de quatre postes.

8 - Ils sont informés et sensibilisés sur les situations des jeunes accueillis et sur les activités de l'association

De nombreuses communications sont faites dans ce sens : voir projet – restauration et présence dans l'Espace Restauration, des documentations relatives aux activités de l'association.

9 – Les adhérents sont sollicités pour participer aux actions menées par l'association.

Ce principe est respecté : voir programme d'action restauration

Les adhérents sont sollicités lors de différentes actions tels que des quiz concernant la sécurité routière, des dégustations de produits locaux ...

10 - Les résidents doivent représenter au moins les deux tiers de l'ensemble des bénéficiaires du service de restauration selon les modes de calcul retenus par l'administration fiscale.

En 2016, les résidents représentaient 65.6 % des repas servis et les adhérents non résidents 34.4%

▪ **LES PRIX**

11 - Les tarifs appliqués sont comparables à ceux de la restauration administrative pratiqués.

Ce principe est respecté. L'accueil des agents des administrations territoriales (Conseil Départemental, Ville de Tours), ceux de la SNCF, ainsi que notre convention avec le Ministère de l'Intérieur montrent que nos tarifs sont similaires.

A noter que les restaurants administratifs peuvent bénéficier de subventions pour équilibrer leur gestion.

12 – Les prix sont modulés en fonction des ressources des adhérents, lesquels resteront libres de communiquer le montant de ces dernières pour bénéficier d'un tarif réduit.

Les étudiants, lycéens et les personnes justifiant de ressources mensuelles inférieures au SMIC peuvent bénéficier de tarifs préférentiels. Pour cela, la personne doit présenter un justificatif.

Actuellement, **135 adhérents (132 l'an passé) bénéficient de ce tarif.**

Par ailleurs, des conventions ont été conclues avec l'école PIGIER, le Conservatoire, l'UER Musicologie et l'école Jazz à Tours pour faciliter l'accueil des élèves et stagiaires à des tarifs très adaptés à leurs modestes budgets. Au 31 décembre, **144 stagiaires et élèves** (167 l'an passé) bénéficiaient de ces conventions. Soit, en tout, **279 personnes.**

▪ **LA PUBLICITE :**

L'Association ne fait aucune publicité sur ses activités.

5-3 La qualité alimentaire

Depuis plusieurs années, l'association est engagée dans une démarche visant à proposer une qualité alimentaire renouvelée à ses adhérents. Le choix a été fait de nous éloigner (si ce n'est de rompre complètement) des principes de l'agro industrie qui sont appliqués dans une immense majorité de restaurations collectives.

Cette démarche consiste, sur un plan général, à mettre en valeur le patrimoine culinaire de nos régions par la fabrication « maison » de nos plats et la découverte ou la redécouverte de plats traditionnels.

Mais aussi :

- à utiliser 85% de produits frais,
- à privilégier les fruits et les légumes de saison
- à confectionner les plats à base de produits bruts en évitant les préparations agro industrielles,
- à tisser des partenariats avec des producteurs locaux pour favoriser les filières courtes
- à conserver une politique tarifaire adaptée qui permet au plus grand nombre de consommer un repas complet à partir de 7.70 euros pour les adhérents et de 6 euros pour les résidents

Avec l'assistance technique de la société Empreintes Culinaires qui adhère aux mêmes valeurs que les nôtres nous oeuvrons pour une alimentation saine, propre et juste¹.

¹ Devise de l'organisation Slow Food

5-4 Les procédures et les contrôles

Depuis la fin de l'année 2011, nous nous sommes dotés d'une assistance technique avec la société Empreintes Culinaires. Cette société nous accompagne dans tous les aspects que recouvre notre projet « restauration » : qualité alimentaire bien sûr, mais aussi gestion et respect des normes sanitaires.

Aujourd'hui, les autocontrôles sont en place, des audits externes sont effectués, les tableaux de gestion sont tenus.

Il y a deux ans, une inspection des « services vétérinaires », malgré quelques failles, a montré la fiabilité de nos procédures. Nous continuons de progresser.

5-5 La gamme de restauration(s)

Si le restaurant associatif a été de tous temps l'objet de toutes les attentions de l'association, car il en est l'une des vitrines, d'autres actions sont menées, principalement en direction des résidents.

Depuis plusieurs années, nous nous sommes dotés d'une nouvelle cuisine à l'usage exclusif des jeunes : la cuisine partagée. Equipée d'un matériel semi professionnel, les jeunes peuvent s'y confectionner leurs repas à plusieurs et le partager dans la même pièce. Ce nouvel espace vient renforcer les deux kitchenettes d'étage dont les surfaces permettent seulement à une ou deux personnes de confectionner un repas. L'association a ainsi adopté le principe de « gamme de restauration(s) » permettant d'offrir plusieurs systèmes de restauration.

Un autre élément de cette gamme est la réservation de repas après l'heure du service.

5-6 Des actions collectives

Plusieurs actions en direction des résidents et des adhérents s'appuient sur la restauration et l'alimentation. Au-delà du message sanitaire qui conserve son importance, notre volonté est de proposer à tous de découvrir notre patrimoine alimentaire et culinaire, de nouvelles saveurs, de nouveaux produits et de promouvoir le « bien manger »

Des fruits pour tous

Action financée par AJH sur ses fonds propres.

Le *Programme National Nutrition Santé* préconise de manger aux moins cinq fruits et légumes par jour. Les études menées par l'Observatoire National de la Santé des Jeunes créé par l'UNHAJ expliquent que les préconisations ne sont pas suffisantes pour influencer durablement sur les comportements alimentaires des jeunes.

Au restaurant associatif, le constat était similaire, les résidents consommant alors peu de fruits. Pourtant, lorsque celui-ci est offert, l'expérience démontre que la majorité des jeunes le prenne. C'est par ces initiatives que les comportements alimentaires quotidiens pourront être modifiés durablement. Le fruit est consommé sur place ou emporté. C'est un élément primordial de l'éducation à l'alimentation saine. La saisonnalité est aussi respectée dans le choix des produits.

Bien que n'étant plus financée par les pouvoirs publics, l'association a maintenu cette action d'éducation alimentaire. « A AJH, les résidents mangent des fruits et en redemandent ! ». Du lundi au vendredi, ce sont 20 fruits frais et de saison qui sont distribués le soir au restaurant.

Chiffres clés 2016

- 20 fruits distribués par jours gratuitement aux résidents,
- près de 6000 fruits consommés par an.



Des expositions

Cette année, peu d'exposition ont été installées. Les changements dans l'équipe socio-éducative n'ont pas permis d'assurer correctement le suivi de cette action.

Des producteurs locaux

L'association cuisine des produits frais issus, autant que faire se peut, de filières courtes. Des rencontres directes ont été imaginées entre producteurs et adhérents. Le restaurant associatif est ainsi transformé en espace de dialogue qui valorise le « bien manger » et la production locale.

En 2016 les adhérents ont rencontré :

- La Fromagerie Maurice – yaourts et tome de vache affinée
- Les Doiles - fromages de chèvres
- Les Caves du Père Auguste - Touraine primeur
- Bakery n co – notre boulanger
- La ferme d'Ave – yaourts et tomes fraîches de vache

Des partenaires engagés

D'autres partenaires interviennent, souvent en fonction de l'actualité, au restaurant pour interpeller directement les adhérents, ou/et présenter leurs actions : les artisans locaux durant les journées européennes des métiers d'art, l'agence locale de l'énergie, le planning familial, le BIJ ...

Le challenge 5 chefs au piano

Imaginé par l'Union régionale pour l'habitat des jeunes, ce challenge réuni 5 chefs de 5 associations Habitat jeunes. A 5, ces chefs cuisiniers assistés de l'équipe du site d'accueil, concoctent aux adhérents de chaque restaurant une cuisine maison, gouteuse, originale sur un thème musical différent.

Au restaurant d'AJH, c'est le 22 septembre que sur des airs de rock'n roll, les adhérents ont pu déguster ces plats ... « une tuerie » comme on dit !

Les entrées

LE ROCKET « 88 » ... ET SA SAUCE CRANBERRIES

Bagels au pavot, Philadelphia, truite fumée, julienne de légumes crus, coriandre

L'ÉQUIPÉE SAUVAGE

Piment, maïs en grains, haricots rouges, thon tomates, épinards frais, cœurs de palmier, petite vinaigrette d'herbes fraîches

LA FUREUR DE VIVRE ... DANS NOTRE RÉGION

Cookies salés : rillettes de Tours et fromage de Sainte Maure, petite salade mélangée

LE ROCKABILLY

Velouté de courgettes et pop-corn au paprika

Les plats chauds

FISCH & CHIPS, KETCHUP MAISON

Beignet de cabillaud frais, servi dans un cornet papier : chips de légumes de notre Région, carottes, céleri rave, fenouil et pomme fruit pour le sucré

ROCK'N'ROLL CHICKEN

Filet de poulet pané au cacao, quenelle de faisselle, beignet d'oignons et maïs grillé

BURGER US, FRITES «MAISON» SABLÉ

Viande hachée, épices (basilic, BBQ Cajun, oignons rouges, guacamole, bacon frit, cheddar, tomates, cornichons, salade

Les desserts

BLOODY CHEESCAKE

Cheese-cake et sa marmelade de fruits rouges

BLACK IN BLACK

Moelleux au chocolat noir, crème café infusion de thym

FRESH AMERICAN PIE

Tourte aux pommes et patates douces aux noix de pécan

TUTTI FRUTTI CORN

Tartare de fruits frais, pop-corn à la menthe poivrée

PURPLE RAIN

Panna Cotta vanille, romarin, cassis et sa fleur de violette



La lutte contre le gaspillage

Depuis 2015, les adhérents sont sollicités pour contribuer à la lutte contre le gaspillage et à la réduction des déchets en participant eux-mêmes au tri.



XXXXXXXXXXXXXX

QUELQUES MOTS DE CONCLUSION ...

Une conclusion, c'est aussi l'occasion d'aborder quelques autres thèmes qui n'entrent pas forcément dans l'un des chapitre de ce rapport d'activité ... en voici quelques uns, cueillis dans l'actualité de l'année 2016 :

Chaque année, nous réunissons le **comité de pilotage de l'évaluation** de telle sorte à procéder à la mesure des écarts entre les objectifs fixés et ceux atteints et nous donner de nouveau champs d'amélioration. Ce comité de pilotage est composé d'administrateurs, des délégués du personnel et de l'équipe de direction. Un travail important a été réalisé, à la demande du Conseil d'Administration, afin de fusionner les préconisations des évaluations interne et externe et nous doter d'un seul et même cadre de référence.

Cette année, le bureau du Conseil d'Administration a élaboré son « **plan stratégique** » qui a vocation à lui permettre d'anticiper les mutations à venir en le dotant d'orientations générales sur chacun des sujets qui font le cœur de métier de l'association.

Enfin, dans un registre similaire, les administrateurs, l'équipe de direction et l'équipe d'animation ont établi la « **feuille de route des dynamiques socio-éducatives** » pour les 4 ans à venir. Fruit d'un travail de structuration des animations déjà menées ou à mener, ce document vous a été présenté dans le chapitre ad-hoc.

Les années se suivent, se ressemblent ou non, mais le projet de l'association, lui, reste bien vivant, ancré dans la réalité de notre temps et celle de notre territoire.

**Le Directeur,
CI GARCERA**

Annexe – l'équipe salariée

L'Association emploie 40 salariés. Parmi ceux-ci, elle a accueilli en 2016, 10 contrats d'accompagnement dans l'emploi / CAE dont 4 en emploi d'avenir). Les fonctions occupées sont principalement sur des postes d'agent polyvalent en restauration, agent de restauration plongeur, agent d'accueil et administratif, agent de maintenance et agent de service.

L'Association apporte une attention particulière à l'accueil des ses nouveaux salariés en suivant une procédure d'accueil précise qui place le nouvel arrivant au cœur de la structure. Chaque nouvelle personne recrutée se voit présenter l'équipe de travail, les locaux et le poste par le responsable du service. Le lien est ainsi fait avec les autres membres de l'équipe afin de permettre une communication plus facile et ainsi d'être toujours vigilant et à l'écoute des personnes en contrats aidés. En plus de cet accompagnement sur le poste de travail, un accompagnement en direction de l'insertion sociale et professionnelle est réalisé par un responsable de service : aide dans la rédaction de CV et lettres de motivation, dans la recherche de formations, emplois... L'association élabore un plan de formation avec la personne en contrat aidé et s'attache à mettre en place une formation pendant la durée du contrat.

En 2016, nous avons accueilli beaucoup de nouveaux salariés en CAE notamment sur les fonctions de plonge en restauration. L'équipe a été totalement renouvelée en quelques mois, ce qui a généré un besoin de formation en interne d'adaptation au poste et aux procédures d'utilisation des produits d'entretien, des équipements de nettoyage.

15 février 2017

40 salariés
37,5 ETP
30 CDI
10 emplois aidés
8 temps partiels
et 2 volontaires

